




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-550**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1101971-AU-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.

L'avenant au PV du 18/07/2016 et le procès verbal de la séance précédente ont été lus et approuvés



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Conformément à la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, « dans les collectivités de plus de 50 000 habitants, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Le document qui vous est présenté aujourd'hui, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, décrit sous une forme synthétique, la situation de la collectivité au regard des cinq finalités citées à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il s'agit d'un rapport annuel élaboré sur la base d'un ensemble d'indicateurs et valorisant les réalisations les plus significatives menées dans le cadre :

- des politiques publiques, orientations et programmes de la ville,

- des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Nous vous rappelons également que par délibération en date du 20 juin 2016, la commune a entériné le lancement de son Plan Local de Développement Durable et a été lauréate d'un appel à projet pour être accompagnée dans sa démarche par l'Agence régionale Pour l'Environnement. Cette démarche constituera donc, dans les années à venir, le cadre de référence et d'avancement de notre collectivité en matière de développement durable.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur la situation de la Ville d'Aix-en-Provence en matière de développement durable.

DL.2016-550 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine Merger', with a long horizontal stroke extending to the right.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/12/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

DGSTA BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS

Direction Environnement et Risques Majeurs

**RAPPORT SUR LA SITUATION
DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Novembre 2016 -

Table des matières

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE.....	5
1.Contexte d'élaboration du document.....	5
2.Méthodologie de collecte des données.....	6
<u>PREMIÈRE PARTIE : DES ACTIONS ET PROGRAMMES QUI INTÈGRENT LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>	
<u>(VOLET TERRITORIAL).....</u>	7
I.Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.....	8
1.Du Plan Climat Energie Territorial au Plan Local Développement Durable, la ville entérine sa volonté d'améliorer sa politique en matière de développement durable.....	8
2.De l'Espace Info Energie à la Maison de l'Energie, de l'Habitat et du Climat, la ville maintient sa participation et son appui.....	9
3.Un réseau de chaleur qui monte en puissance et planifie son extension.....	10
4.Le développement des parcs relais et des transports en commun au cœur de la politique de déplacements aixoise.....	11
Zoom sur la réouverture du P+R Krypton.....	13
II.Préservation de la biodiversité – protection des milieux et des ressources.....	14
1.Des espaces naturels emblématiques et vulnérables.....	14
2.Le réseau d'eau potable : des indices de rendement du réseau toujours excellents.....	15
3.Assainissement : la poursuite d'un service de qualité et un projet de valorisation du biogaz à l'étude.....	16
4.Une qualité des cours d'eau stationnaire depuis 2012.....	18
Évaluation de l'état écologique des cours d'eau traversant la commune d'Aix en Provence.....	18
5.Des campagnes d'Information et de sensibilisation qui ont mis à l'honneur l'eau et le changement climatique cette année.....	19
Zoom sur l'exposition temporaire « La ville et le climat » du 9 juillet au 16 octobre 2016 au Parc Saint Mitre.....	20
Le CPIE, un acteur important du développement durable sur le territoire, soutenu par la ville.....	21
III.Épanouissement de tous les êtres humains.....	22
1.L'E-administration au service des habitants.....	22
2.De légères améliorations sur la qualité de l'air constatées mais des dépassements encore très réguliers des seuils.....	23
3.Le bruit dans l'environnement désormais surveillé grâce à un observatoire permanent et deux réalisations anti-bruit sur Aix.....	26
4.La qualité de l'eau sous surveillance constante :.....	27
5.Vie associative – sports et culture.....	28
Zoom sur une manifestation culturelle dans la ligne du développement durable : « Musiques dans la rue ».....	28
Des manifestations sportives éco-responsables à encourager.....	28
Une vie associative particulièrement dense et active dans les domaines sportifs et culturels.....	30

IV.Cohésion sociale – Solidarités entre territoires et entre générations.....	31
1.Le logement social en quelques chiffres clefs.....	31
2.Le renforcement de la délégation à la précarité énergétique.....	31
3.La prise en compte du handicap comme facteur d’amélioration des équipements publics pour tous.....	32
4.Quelques chiffres clefs des actions en faveur des différentes tranches d’âge de la population.....	33
Petite enfance et éducation.....	33
Enfance, Jeunesse et vie étudiante.....	34
Seniors et intergénérationnel.....	34
5.Coopération et solidarité internationale : année de la Hongrie et solidarité internationale au Cameroun.....	35
V.Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	36
1.La collecte et le traitement des déchets : extension des dispositifs et sensibilisation de tous les publics.....	36
Chiffres clefs aixois et dispositifs existants.....	36
Les actions spécifiques mises en œuvre : composteurs, déchets verts et collecte de cartons.....	36
Les actions de sensibilisation : les élèves, étudiants et l’habitat collectif ciblés.....	37
Les nouvelles installations enterrées et semi-enterrées.....	37
Chiffres clefs de collecte des déchets.....	38
Création de jardins partagés.....	40
<u>DEUXIÈME PARTIE : LA COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE (VOLET INTERNE).....</u>	<u>41</u>
I.Lutte contre le changement climatique et protection de l’atmosphère.....	42
1.Les consommations énergétiques des bâtiments communaux passées au peigne fin.....	42
2.Une flotte de véhicules en voie d’optimisation.....	43
3.Le stationnement des véhicules de service et des personnels, prochain levier de report modal ?.....	46
4.Un éclairage public toujours en rénovation et qui optimise fortement ses dépenses énergétiques.....	47
5.La prise en compte du développement durable dans toutes les phases des projets de réhabilitation, restructuration et construction de bâtiments... ..	49
II.Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources.....	50
1.Les espaces verts : mieux connaître et gérer le patrimoine végétal communal, le renouveler et faire évoluer le regard des habitants.....	50
2.Désherbage des bords de route : un nouvel enjeu d’organisation pour garantir la sécurité et la propreté des voies sans phytosanitaires.....	50
3.Désherbage des terrains sportifs communaux : la réduction de l’usage des phytosanitaires se poursuit.....	51
4.Une restauration scolaire dynamique et engagée dans le développement durable.....	52
III.et IV. Epanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale, solidarités entre territoires et entre générations.....	53
1.Ressources humaines : résorption de l’emploi précaire et intégration des personnes en situation du handicap.....	53
2.Une politique de l’emploi en faveur du handicap.....	54

3.Zoom sur une opération d'intégration exemplaire à la cuisine centrale.....	55
IV.Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	55
1.Des déplacements des agents plus vertueux grâce au déploiement d'un Plan de Déplacements Administration.....	55
Le déploiement du Plan de Déplacements Administration (PDA).....	56
Des tickets de bus pour les déplacements professionnels des agents.....	58
Une communauté de covoiturage pour les déplacements domicile-travail des agents.....	58
Les écoliers aixois aussi vont expérimenter les Plans de Déplacements.....	58
4.E-administration : plus de services numériques pour les agents et davantage de mutualisation des matériels informatiques.....	60
Zoom sur la dématérialisation du courrier.....	62
Le numérique se déploie aussi dans les écoles.....	62
5.L'intégration du développement durable facilitée dans les marchés et l'acte d'achat publics.....	63
Zoom sur une nouvelle organisation des services avec la mise en place d'une fonction d'acheteur public.....	63
6.Collecte et traitement des déchets.....	64
La collecte du papier s'étend.....	64
Des efforts importants sont également consentis au niveau des matériels informatiques.....	64
<u>ANNEXES.....</u>	66
I.Annexe 1 : Rappel des 17 actions prioritaires du PCET.....	67
II.Annexe 2 : Délibération de lancement d'un Plan Local de Développement Durable.....	68
III.Bibliographie.....	71

Introduction et Méthodologie

1. Contexte d'élaboration du document

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 » stipule que « ***dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.*** ».

Le décret 2011-687 du 17 Juin 2011 et la circulaire d'application du 3 août 2011 sont venus préciser le contenu et les modalités de présentation du rapport, présentation faite par l'exécutif préalablement au débat sur les orientations budgétaires.

Cette obligation s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens. C'est aussi l'occasion d'inscrire la démarche développement durable au cœur des politiques et des réalisations, dans une perspective d'amélioration continue.

La situation de la collectivité est décrite et analysée au regard des ***cinq finalités du développement durable*** citées à l'article L110-1 du Code de l'Environnement :

I- la lutte contre le changement climatique,

II- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,

III- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,

IV- l'épanouissement de tous les êtres humains,

V- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Doivent-y être analysées les contributions de la ville à ces cinq finalités et ce, sur deux niveaux : un **niveau territorial** dressant le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire communal, et un **niveau interne à la collectivité** présentant le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement des services et des activités.

Enfin, la gouvernance de la collectivité en matière de développement durable doit également y être étudiée. Cela se traduit par la prise en compte de la participation des acteurs, de l'organisation du pilotage des dossiers, de la transversalité de l'approche, de l'existence d'un dispositif d'évaluation partagé et d'une stratégie d'amélioration continue.

2. Méthodologie de collecte des données

La méthodologie de réalisation de ce rapport s'appuie sur le « *cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable* ».

Le rapport 2016 n' a pas l'ambition d'analyser de manière exhaustive l'ensemble des programmes, des politiques publiques et des activités menées par notre collectivité. Il est prioritairement axé sur les évolutions 2010 - 2015 et les faits marquants qui apparaissent les plus significatifs de l'engagement de la collectivité dans une démarche de développement durable.

Il a été réalisé en interne sur la base des données disponibles. Ces données ont été recueillies auprès des différents services de la Ville ainsi que des organismes extérieurs « ressources » et obtenues grâce :

- aux rapports d'activités thématiques disponibles pour l'année 2015 ;
- aux différents indicateurs développés par les services ;
- au recueil des indicateurs spécifiques issus du Plan Climat Energie Territorial ;
- par le biais de rendez-vous physiques ou téléphoniques avec les responsables.

Les données présentées ne sont par ailleurs pas représentatives de l'ensemble des activités et services de la ville, mais ont été choisies pour leur contribution plus ou moins marquée aux finalités du développement durable. Des données plus précises et exhaustives relatives aux activités concernées sont donc disponibles dans les rapports annuels correspondants, cités en bibliographie. Il est également à noter que les rapports annuels portant sur l'année N-1, paraissent pour certains à la fin de l'année N, ce qui explique que peu de données 2016 sont actuellement disponibles et ne seraient pas significatives du fait de l'année non révolue. Néanmoins, lorsque des éléments ont été recueillis, ils sont mentionnés.

**Première partie : des actions et programmes qui intègrent les finalités du développement durable
(volet territorial)**

I. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

1. Du Plan Climat Energie Territorial au Plan Local Développement Durable, la ville entérine sa volonté d'améliorer sa politique en matière de développement durable

La mise en oeuvre du **Plan Climat-Énergie Territorial (PCET)** de la Ville (approuvé par délibération du conseil municipal du 9 juillet 2013) s'est poursuivie en 2016. Un rappel des 17 actions prioritaires est donné en annexe 1. Bon nombre de ces actions relevaient d'une évolution déjà engagée dans le fonctionnement des services concernés et la contribution des actions présentées aux objectifs du PCET est mentionnée dans les pages qui suivent (encart vert avec le numéro de la fiche action concernée).

Rappelons simplement les objectifs énoncés du PCET qui étaient d'atteindre, à l'horizon 2020, les dispositions du « 3 fois 20% » :

- > réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- > augmenter de 20% la performance énergétique ;
- > porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie (voir tableau ci-dessous).

Il est cependant à noter une évolution importante du contexte territorial d'une part et réglementaire d'autre part : en effet, le Plan Climat Energie Territorial actuellement conduit au sein de la ville a vocation à être piloté désormais à l'échelon métropolitain et ce, dès que celui-ci sera mis en place et au plus tard au 31 décembre 2017. Les consultations pour ce faire, sont actuellement en cours et c'est le territoire du pays d'Aix qui sera le territoire coordinateur pour la conduite de cette démarche métropolitaine.

Pour assurer une continuité du PCET aixois dans les actions mises en place, un PLDD **Plan Local de Développement Durable (PLDD) ou Agenda 21 local**, a été lancé par **délibération en conseil municipal le 20 juin 2016**, celui-ci va permettre de maintenir un cadre d'actions et de gouvernance communale telle qu'elle avait été engagée dans le cadre du Plan Climat, d'autant que la commune reste « **obligée** » réglementairement à la réalisation d'un **plan d'actions en matière d'énergie et de climat**, visant à réduire ses émissions de **Gaz à Effet de Serre (GES)**.

La ville a depuis été lauréate d'un appel à projet de L'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE), avec l'appui de la Région et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), pour l'accompagnement à la mise en place de ce plan.

A ce titre, elle bénéficiera d'un accompagnement personnalisé à la définition et la mise en oeuvre de son plan d'actions en matière de développement durable sur une durée de deux ans.

La démarche de PLDD est volontaire, elle va permettre de formaliser un cadre d'actions et de mise en valeur des démarches engagées, à initier ou en cours de réalisation en matière de développement durable sur notre territoire, et d'entériner l'engagement de notre collectivité sur plusieurs des objectifs stratégiques du mandat qui sont notamment la qualité de vie des aixois, l'optimisation des dépenses, l'éco-responsabilité des agents et des services et l'attractivité de la ville et de son territoire.

En terme de calendrier, l'année 2017 devrait être dédiée à un diagnostic plus approfondi de la collectivité en matière de développement durable et permettre d'intégrer diverses évolutions du contexte territorial et réglementaire intervenues depuis :

- la reprise et l'actualisation des fiches actions du Plan Climat Energie Territorial (celui-ci datant de 2013)
- L'évolution à court et moyen terme des compétences communales (métropolisation)
- La prise en compte des évolutions réglementaires intervenues depuis l'approbation du Plan Climat : interdiction des phytosanitaires au 1^{er} janvier 2017 et obligations d'un plan d'actions sur le gaspillage alimentaire depuis septembre 2016 (loi sur la Transition Energétique et pour la Croissance verte du 19 août 2015 et ses 45 décrets sortis sur les 150 attendus).

2. De l'Espace Info Energie à la Maison de l'Energie, de l'Habitat et du Climat, la ville maintient sa participation et son appui

La Ville d'Aix en Provence participe au financement de l'Espace Info Energie (EIE) géré par le « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » (CPIE). Cette structure apporte son concours aux particuliers et habitants qui souhaitent obtenir des conseils sur les économies d'énergie, la rénovation, la construction et les énergies renouvelables. Elle mène des actions de sensibilisation : visites de sites, ballades thermiques et a participé à la fête de la science sur le thème du changement climatique.

En 2016, l'espace Info Energie du Pays d'Aix a fusionné avec l'association Ecopolénergie de Gardanne, ce qui permet de rassembler sur le territoire de la ville d'Aix en Provence, au sein de nouveaux locaux (au Parc d'Ariane, 11 bd de la Grande Thumine) de nouvelles compétences notamment en matière de rénovation énergétique.

Cette fusion a débouché sur la création d'une nouvelle structure qui se dénomme désormais : **la Maison de l'Energie, de l'Habitat et du Climat**. Au début de l'année 2017, elle deviendra la structure porteuse et animatrice de la plateforme de rénovation énergétique du Pays d'Aix.

<i>Espace Info Energie : accueil du public</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
Nombre de contacts recensés sur Aix-en-Provence	237	345	238	286	303	250	221*

* chiffre sur année incomplète

221 aixois ont été conseillés en 2016 par l'Espace Info Energie et la ville a également sollicité un accompagnement de leur part pour mettre en place des actions de sensibilisation de ses agents aux écogestes au bureau afin de favoriser les économies d'énergie. Le CPIE est membre du groupe de travail sur cette thématique dont les réflexions se poursuivent et dont une mise en œuvre devrait démarrer en 2017.

3. Un réseau de chaleur qui monte en puissance et planifie son extension

PCET action n°14

Réseau de chaleur urbain : chiffres clés 2010-2015	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Puissance souscrite	64 389 kW	43 302 kW	45 986 kW	46 406 kW	50 306 kW	51 606 kW
Augmentation par rapport à l'année 2011			6,2 %	7,1 %	16,17 %	19,17 %
Consommation globale (vente de chaleur et eau chaude sanitaire)				70 992 MWh	61 206 MWh	66 021 MWh
Mix énergétique	gaz bois cogénération	100 % gaz	100 % gaz	94 % gaz 6 % bois	12 % gaz 57 % bois 31 %	7 % gaz 64 % bois 29 %

La mise en service industrielle de la chaufferie bois a eu lieu en avril 2013. Les quantités de bois approvisionnées en 2015 sont de 17 334 tonnes (objectifs DSP 25 000 T) et le prix moyen du MWh 55,71 € TTC. La puissance souscrite a évolué de 1300 kW en 2015 dont la plupart mis en service sur l'année 2015 (Copropriétés privées du PUP la Beauvalle pour 1160 kW et complexe du CROUS Fenouillères pour 130 kW).

Ces extensions se poursuivent en 2016 ; ainsi des contrats sont en cours pour la Nativité et le gymnase Nativité (en construction) à hauteur de 1315 kW. D'autres chantiers de raccordement ont été mis en œuvre : le Serpolet (195kW), les Félibres (500kW) et Bel Horizon (650kW).

En complément d'études précédentes, la ville va lancer (réalisation prévue fin 2017-2018), en partenariat avec AIRPACA et la Métropole/territoire du Pays d'Aix, une étude qui permettra de d'analyser plus précisément la **qualité de l'air** aux alentours immédiats de la chaufferie bois d'Encagnane et de préciser la part de la contribution de la chaufferie.

L'année 2016 est marquée par le lancement et l'approbation lors du conseil municipal du 10 novembre 2016 du **schéma directeur du chauffage urbain** d'Aix en Provence, premier schéma directeur de chauffage urbain de la région. Le scénario retenu à l'horizon 2020 prévoit d'étendre le périmètre du réseau en plus des secteurs de la Bauvalle et de la Constance (en cours d'étude), et ce dans des délais relativement proche au nord de la commune (centre hospitalier) et à l'ouest (quartiers ouest / Jas de Bouffan) avec une option en ce qui concerne les quartiers est. A terme, la longueur du réseau serait multipliée par deux : avec une puissance souscrite attendue de 121 MW, la chaleur distribuée augmenterait de 80 % et celle du bois biomasse de 60 %. Les tonnages de Gaz à Effet de Serre alors évités représenteraient 7000 tonnes/an supplémentaires.



4. Le développement des parcs relais et des transports en commun au cœur de la politique de déplacements aixoise

PCET action n° 15

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** de la Communauté du Pays d'Aix est entré dans sa phase opérationnelle. Cette démarche permettra, à l'horizon 2023, un recul de **27%** des émissions de GES générées par les déplacements, sur la commune d'Aix-en-Provence (23% sur l'ensemble du Pays d'Aix).

Déplacements et mobilité active : chiffres clés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Surface des zones piétonnes existantes	14,47 ha	21,77 ha	35,79 ha	36,80 ha	37,36 ha	37,77 ha	ND
Linéaire de voies cyclables existantes	54 km	60 km	-	-	-	-	95 km
Linéaire de couloirs bus existants		7,4 km	7,7 km	8 km	8 km	8,44 km	9,09 km
Nombre de voyageurs Aix en bus :							
>données estimées par clef de mobilité	13M	14,9M	15,4M	17,8M			
>* Données issues de comptages réels				12,3M*	15,1M*	14,5M*	ND
Nombre de places de stationnement en parcs-relais et de dissuasion	2 195	2 305	2 523	2 543	3 093	3 993	ND
Nombre de places de stationnement de la concession SEMEPA	8605	8605	8729	8795	8605	9110	ND
> parkings en ouvrage**	dont 5530	dont 5530	dont 5485	dont 5495	dont 3 695	dont 3695	ND
> places de stationnement payant sur voirie	3075	3075	3244	3300	3 300	3245	ND

ND = donnée Non Disponible

* Comptages réels à partir de cellules compteuses, d'où la distorsion importante de chiffre en 2013. La méthode par clef de mobilité a été abandonnée depuis, les chiffres antérieurs sont donc également à réévaluer à la baisse

**compilation des huit parkings en ouvrage : Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Pasteur, Mignet, Signoret, Méjanès et Rotonde

Un important travail de mise à jour sous SIG des aménagements cyclables existants a été réalisé par les services, 95 km d'aménagements cyclables ont été recensés sur la ville, tous types d'aménagements confondus (accotements revêtus, bandes cyclables, pistes cyclables, trottoirs partagés et autres...). En complément du **déploiement du schéma directeur cyclable de la ville**, le territoire du Pays d'Aix distribue des **primes aux Vélos à Assistance Electrique**, 96 habitants aixois en ont bénéficié en 2015 et déjà 166 en 2016.

Les travaux de **triplément** de capacité du **parc-relais du Krypton** sur l'avenue de l'Arc de Meyran ont été terminés et le parc relais a réouvert avec 900 places désormais tandis que la construction de l'ouvrage d'art permettant de relier celui-ci à l'avenue Gaston Berger est destiné uniquement aux bus, piétons ou vélos. Les travaux de construction et de mise en service du **Bus à haut Niveau de Service** constitueront un enjeu majeur pour l'évolution des déplacements dans les années à venir.

Evolution de la fréquentation des 6 parcs relais aixois (source : données Territoire du Pays d'Aix)

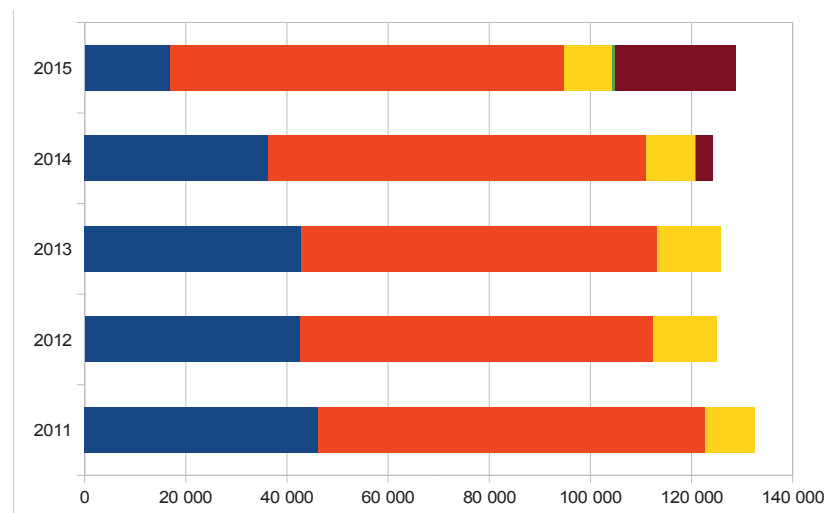
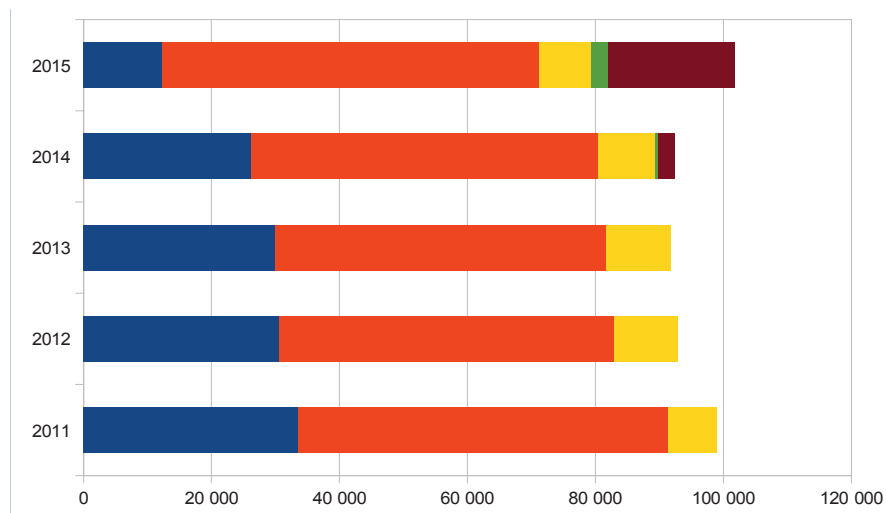
Evolution du nombre de véhicules stationnés en P+R selon parkings

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Krypton	33 537	30 609	29 956	26 216	12 233	2 584
Hauts de Brunet	57 778	52 366	51 763	54 314	58 999	52 333
Routes des Alpes	7 582	9 973	10 018	8 838	8 153	6 981
Plan d'Aillane				543	2 685	2 711
Malacrida				2 492	19 717	21 792

Evolution du nombre de tickets de bus distribués selon parking

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Krypton	46 138	42 673	42 775	36 408	16 965	3 313
Hauts de Brunet	76 472	69 701	70 505	74 573	77 986	68 337
Routes des Alpes	9 886	12 562	12 568	9 846	9 332	8 370
Plan d'Aillane				237	514	502
Malacrida				3 161	23 951	27 178

En rouge : données sur une année incomplète, en raison soit de la non disponibilité à ce jour des données 2015 totales soit de la mise en service en cours d'année de l'équipement considéré : ouverture de Plan d'Aillane le 7/07/2014 soit 6 mois d'activité en 2014 et Malacrida le 20/10/2014 soit 2 mois et 10 jours de fonctionnement en 2014. Idem pour Krypton réouvert le 4 juillet 2016 suite à deux ans de travaux permettant le triplement de sa capacité.



On peut noter un tassement global de la fréquentation des parcs relais principalement influencée par la fermeture du parc relais Krypton pour travaux pendant 24 mois. Les autres parcs relais de la route des Alpes et des Hauts de brunet enregistrent une fréquentation stationnaire mais constante tandis que Plan d'Aillane démarre progressivement et que Malacrida monte en charge plus fortement.

Une analyse plus complète de la fréquentation des Parcs Relais est en cours de réalisation dans le cadre du suivi du Plan de Déplacements Urbains, elle sera disponible en 2017.

Zoom sur la réouverture du P+R Krypton

Au terme de 24 mois de travaux, le P+R Krypton a vu sa capacité portée de 300 à 900 places. Une gare routière de 12 quais lui est associée pour en faire un pôle d'échanges entre les divers modes de transport.

La passerelle enjambant l'autoroute A8 et réservée aux bus, aux cyclistes et aux piétons, a été mise en service fin août 2016. Le franchissement de l'A8 constitue l'un des volets du programme d'aménagement du parc-relais Krypton. L'ouvrage s'inscrit dans un schéma général d'amélioration des conditions de circulation et de stationnement au sud d'Aix-en-Provence, en cohérence avec le plan Campus, la gare routière centrale et la future ligne de BHNS dont le terminus sud est prévu au parc-relais Krypton à l'horizon 2018.

Depuis le parc Krypton, les utilisateurs peuvent rejoindre le centre-ville toutes les 7 minutes par la ligne 7 qui emprunte la nouvelle passerelle et dessert les facultés par l'avenue Schumann aménagées avec des couloirs bus. Trois lignes interurbaines, la 290 en provenance de Mimet et Gardanne, la 170 en provenance de Fuveau et la 180 venant de Meyreuil terminent désormais leur parcours à la gare routière du Krypton d'où les voyageurs peuvent poursuivre leur trajet par la ligne 7 vers le centre-ville.

Ce report du trafic auquel s'ajoutera progressivement d'autres liaisons permet d'éviter près de 200 mouvements de cars sur l'avenue Brossolette, sachant qu'un bus transporte plus de voyageurs qu'un car.

Par ailleurs, le Krypton offre 40 places de relais-vélos, 18 places pour personnes à mobilité réduite et 12 places pour voiture électrique avec dispositif de recharge. Comme les autres parcs relais le Krypton permet de laisser sa voiture pour la journée pour 2,20 € avec un ticket pour chacun des occupants. Le stationnement est gratuit pour les automobilistes pratiquant le covoiturage. Pour les étudiants, le tarif est fixé à 1,10€/jour (13,50€/mois). L'abonnement, qui permet à tous de sortir et rentrer sa voiture 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sera désormais intégré au Pass Provence.

II. Préservation de la biodiversité – protection des milieux et des ressources

1. Des espaces naturels emblématiques et vulnérables

La commune couvre un territoire de plus de 18 600 ha constitué de multiples paysages aux milieux naturels très variés, ce qui lui confère une biodiversité à forts intérêts écologiques et patrimoniaux. Ainsi, plus de **1 000 espèces végétales** et **230 espèces animales** sont répertoriées sur le territoire communal. Les espaces naturels représentent environ 1/3 de la surface communale, soit plus de 6 000 ha, comprenant notamment :

- la forêt communale soumise au régime forestier s'étend sur 771 ha en 2015 ; la Ville d'Aix-en-Provence a décidé, par délibération du Conseil municipal du 21/07/2014, d'adhérer à la **certification PEFC**, pour l'ensemble de son patrimoine forestier, ce qui implique des mesures spécifiques de gestion durable ; ainsi, un **plan d'aménagement durable de la forêt communale** est en cours d'étude par l'ONF.
- deux **sites Natura 2000** (Arbois et Concors Sainte Victoire), disposant chacun d'un document de gestion (DOCOB) approuvé ;
- des secteurs de **massifs classés** : après le **Concors** en 2013, c'est le massif de l'**Arbois** qui fait cette année l'objet d'une procédure de classement ;
- une superficie d'espaces verts communaux s'élevant à **180 ha** pour les parcs et jardins et **25 ha** pour les terrains de sport, avec un patrimoine arboré comptant plus de **20 400 unités**.

Dans le cadre du **Plan Local d'Urbanisme**, approuvé au Conseil Municipal du 23 juillet 2015, une **trame verte et bleue** a été inscrite. Il s'agit d'un zonage auquel est associé un règlement visant à préserver ou restaurer la biodiversité. La Trame Verte est constituée notamment de zonages sur la chaîne de la Trévaresse, le plateau de Bibémus et le plateau de l'Arbois, et désigne des « espaces de perméabilité » pour la circulation de la faune ainsi qu'un corridor reliant les réservoirs de biodiversité. La Trame Bleue est constituée des espaces proches de l'Arc, de la Touloubre et de leurs affluents. Les trames verte et bleue doivent faciliter les déplacements de la faune, notamment des espèces rares dont les mouvements sont entravés par des coupures telles que les voies de communication ou des espaces artificialisés. Un dossier de demande de subvention européenne a été déposé, celui-ci a fait l'objet de deux délibérations successives en conseil municipal, les 8 et 29 juin 2015 et concerne la mise en place de mesures de gestion concrètes dans ce cadre.

Zoom sur les zones incendiées au cours de l'été 2016

L'année 2016 a malheureusement été marquée par plusieurs incendies dont les plus importants ont été le feu du petit Saint-pons : 122ha le 14 juin 2016, celui de la colline de Mont Robert (2ha) et le feu dit « de Rognac » ayant parcouru 2655 ha sur les communes de Rognac, Vitrolles et les Pennes Mirabeau le 10 août 2016 dont une trentaine d'hectares sur Aix en bordure sud du plateau de l'Arbois. La disponibilité des personnels municipaux et des bénévoles du comité Communal Feux de forêts, très sollicités lors de ces épisodes de crise a d'ailleurs été soulignée et ils ont été remerciés pour leur implication et leur efficacité. Suite à ces trois incendies, la préfecture demande une vigilance particulière sur le respect des OLD Obligations Légales de Débroussaillage.

2. Le réseau d'eau potable : des indices de rendement du réseau toujours excellents

Réseau d'eau potable : chiffres clés	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'abonnés	17 601	17 935	18 656	19 387	19 790	20 159
Consommations totales facturées	10 633 292 m3	10 652 464 m3	10 561 875 m3	10 345 869 m3	10 164 454 m3	10 102 809 m3
Prix du service pour 120 m3 (<i>facture type, redevances Agence de l'Eau et toutes taxes comprises</i>)	140,55 € TTC	147,96 € TTC	151,61 € TTC	163,83 € TTC	167,05€ TTC	171,74 € TTC
Prix du service au m3	1,17 € TTC	1,23 € TTC	1,27 € TTC	1,36 € TTC	1,39 € TTC	1,43 € TTC
Réseau : Linéaire total	390,0 km	393,8 km	399,2 km	400,1 km	414,14 km	417 km
Linéaire d'extension / de rénovation	0,97 km / 3,78 km	3,30 km / 3,43 km	0,62 km / 3,74 km	3,06 km / 2,93 km	6,64/3,49 km	3,54/5,326 km
Rendement	84,33%	85,28%	85,31%	87,88%	85,85%	85,48%
Indice linéaire de pertes	13,88 m3/km/j	12,79 m3/km/j	12,63 m3/km/j	9,77 m3/km/j	11,09 m3/km/j	11,25

Le parc de compteurs est régulièrement rénové, afin que la moyenne d'âge de ceux-ci ne dépasse pas dix ans. Ainsi, 1 372 compteurs ont été rénovés en 2014, 1 553 en 2015. 90 % des compteurs ont aujourd'hui été renouvelés, ce qui permet de compter au plus juste les consommations d'eau.

Conformément à la loi SRU, des **individualisations de compteurs** des copropriétés sont réalisées tous les ans à la demande des propriétaires. Ces opérations sont favorables à la limitation des consommations d'eau. Actuellement, 11 % des contrats sont issus de ce processus d'individualisation, initié en 2008.

Les extensions du réseau d'eau potable sont toujours régulières mais suivent désormais le **programme du plan d'investissement** suivant les zones définies au **Plan Local d'Urbanisme**.

Le rendement de réseau reste à très haut niveau (les objectifs d'obtention d'un indice de rendement fixés pour l'ensemble des collectivités à hauteur de 85 % sont atteints et dépassés depuis de nombreuses années déjà).

A noter **en 2016, au vu des caractéristiques climatiques de l'été, la ville a enregistré pour la première fois depuis de nombreuses années une hausse**

des consommations d'eau liées à l'intensification de l'arrosage alors que la tendance globale à la baisse de 2 % en moyenne par an était amorcée depuis 2003.

Le **projet important de déplacement de l'usine de Saint-Eutrope** alimentant 75 % de la population aixoise en eau potable est toujours en cours de définition (délibération en date du 16 novembre 2015). En effet, afin de sécuriser l'approvisionnement de la ville, de nouveaux bassins de stockage d'eau brute et une usine de traitement de l'eau seraient construits (date prévisionnelle 2021) aux normes parasismiques sur un emplacement à un niveau altimétrique supérieur permettant de mieux sécuriser la distribution.

Cette nouvelle localisation envisagée dans le secteur des Platanes **sécuriserait également l'approvisionnement de l'ensemble du plateau de Puyricard** tandis que l'espace de l'ancienne emprise, au cœur d'un secteur urbain, serait réaménagé. Les scénarios d'aménagement correspondants sont toujours en cours de définition et comprendraient un programme de logements, l'éventuelle création de classes supplémentaires, une médiathèque et des équipements publics (opération d'aménagement Saint-Eutrope, compte-rendu annuel à la collectivité, délibération du conseil municipal du 18 juillet 2016).

3. Assainissement : la poursuite d'un service de qualité et un projet de valorisation du biogaz à l'étude

PCET action n°10

En 2015, **134 525 habitants** d'Aix-en-Provence sont raccordés au réseau public d'assainissement.

Réseau d'assainissement : chiffres clés	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire total du réseau	333,7 km	340,2 km	342,6 km	401,0 km	402.3 km	410 km
Linéaire d'extension / de rénovation	1,84 km / 2,36 km	3,76 km / 3,28 km	2,36 km / 3,10 km	2,30 km / 3,08 km	1.3/5.87 km	ND/19,715
Prix du service pour 120m3 (<i>facture type, redevances Agence de l'Eau et toutes taxes comprises</i>)	134,2 € TTC	154,45 € TTC	158,25 € TTC	163,07 € TTC	167,64 € TTC	168,96 € TTC
Prix du service au m3	1,12 € TTC/m3	1,28 € TTC/m3	1,33 € TTC/m3	1,36 € TTC/m3	1.39 € TTC/m3	1.40 € TTC/m ³
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	14 565 t	12 348 t	13 568 t	2 602 t*	2 6637 t*	2140*
Taux de conformité des performances des équipements d'épuration	98,71%	98.71%	96,15%	95,5 %	99,1%	98,07 %

* A partir de 2013, la quantité de boues indiquée est exprimée en tonnage de *matière sèche* uniquement (soit 20 % environ des valeurs précédentes)

Un indicateur de performance du réseau sera désormais pris en compte, il fait état du taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées et permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnées relevant du service d'assainissement collectif. Son mode de calcul est le suivant = Nombre d'abonnés desservis / Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif X 100

En 2015, ce taux s'élève à $134\,525 / 141\,100 \times 100 = 95,30\%$ (donnée calculée et basée sur le nombre d'habitants)

Le **traitement des boues** issues de l'épuration des eaux usées est géré sur **trois filières distinctes** :

- traitement par oxydation par voie humide (OVH),
- valorisation agricole du compost,
- filière de valorisation par compostage normalisé en complément

Un **projet de valorisation du biogaz** produit par la station d'épuration de la Pioline est à l'étude en phase avant-projet. L'objectif serait de réinjecter et vendre l'ensemble du biogaz produit sur le réseau gaz sous forme de « gaz vert ».

4. Une qualité des cours d'eau stationnaire depuis 2012

Évaluation de l'état écologique des cours d'eau traversant la commune d'Aix en Provence

Qualité des cours d'eau : évaluation de l'état écologique des eaux* (source : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cours d'eau	Station							
Arc	Pont D543 (Saint-Pons)	médiocre	moyen	moyen	médiocre	moyen	moyen	moyen
Ruisseau de la Luynes	Pont D59b (amont du village)	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais
Ruisseau du Grand Torrent	Pont D65	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon
Touloubre	Pont D543 (aval de Puyricard)	médiocre	médiocre	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen

(source : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)

* État déterminé conformément à l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation des états écologique et chimique des eaux de surface

Pour l'état écologique : état de l'année n = synthèse des résultats des années n et n-1

Il est à noter que c'est la mise aux normes de la station d'épuration Ouest qui a permis d'améliorer la qualité de l'eau de l'Arc à partir de 2011, celle-ci étant notée systématiquement médiocre à mauvaise pour les années antérieures. La variabilité annuelle s'explique par la pluviométrie qui a entraîné des niveaux de pollution supérieurs en 2013.

5. Des campagnes d'Information et de sensibilisation qui ont mis à l'honneur l'eau et le changement climatique cette année



La fête de la Nature

Organisée chaque année par le Muséum d'Histoire Naturelle, cette manifestation s'est déroulée les 20 et 21 mai 2016 au parc Saint Mitre, sur la thématique « Au bord de l'eau ».

955 personnes ont été recensées lors de la fête de la nature en 2015 et 835 personnes en 2016 (source : comptages du Museum d'Histoire Naturelle).



La fête de la science

Organisée par le Muséum d'Histoire Naturelle également, cette manifestation, qui s'est déroulée du 14 au 16 octobre 2016, a proposé notamment des ateliers, animations, observations, jeux, manipulations à destination du public scolaire du cours préparatoire à la Terminale.

Le thème du village des sciences d'Aix en Provence portait sur « *la ville et le climat* » en lien avec l'exposition permanente du même nom organisée de juillet à octobre au parc Saint-Mitre. Cette manifestation a reçu la visite de **2679 personnes** (source : comptages du Museum d'Histoire Naturelle).

Muséum d'histoire Naturelle
 Institut Pythéas Observatoire des Sciences de l'Univers Aix-Marseille Université
 CULTURE SCIENCE PACA

Les rendez-vous Climat
 5 programmes à découvrir
 à l'occasion de l'exposition
 Climat

E X P O S I T I O N

Villes, mers, paysages, santé... et climat

9 juillet - 16 octobre 2016
 Parc Saint Mitre - Avenue Jean Monnet
 Aix-en-Provence
 Renseignements : 04 88 71 81 81
 Ouvert tous les jours de 8h à 20h
 Entrée libre et gratuite

Un partenariat :
 Ville d'Aix-en-Provence (Muséum d'histoire naturelle / Direction des espaces verts / Direction de l'environnement et des risques majeurs)
 Observatoire des Sciences de l'Univers - Institut Pythéas (AMU/CNRS/IRD)

Aix-Marseille Université | CNRS | IRD | Inseem | AIX

Zoom sur l'exposition temporaire « La ville et le climat » du 9 juillet au 16 octobre 2016 au Parc Saint Mitre

Cette exposition est le fruit de la collaboration du Muséum d'histoire naturelle, des directions des espaces verts et de l'environnement et des risques majeurs de la ville d'Aix en partenariat avec l'OSU Pythéas (CNRS/AMU/IRD).

La réalité du réchauffement climatique et ses causes sont désormais admis très largement en France et en Europe.

Ses conséquences sont bien connues : augmentation des périodes de canicules, des épisodes de pluies violentes, des sécheresses et de la montée du niveau des océans.

Les villes, principales émettrices de gaz à effet de serre avec les industries et les déplacements routiers, se sont lancées depuis peu dans des actions visant à réduire ces émissions : incitation à se déplacer en transports en commun, utilisation de véhicules non polluants, isolation des bâtiments, approvisionnement en denrées locales qui réduisent les transports, plantation de végétaux qui capturent le gaz carbonique...

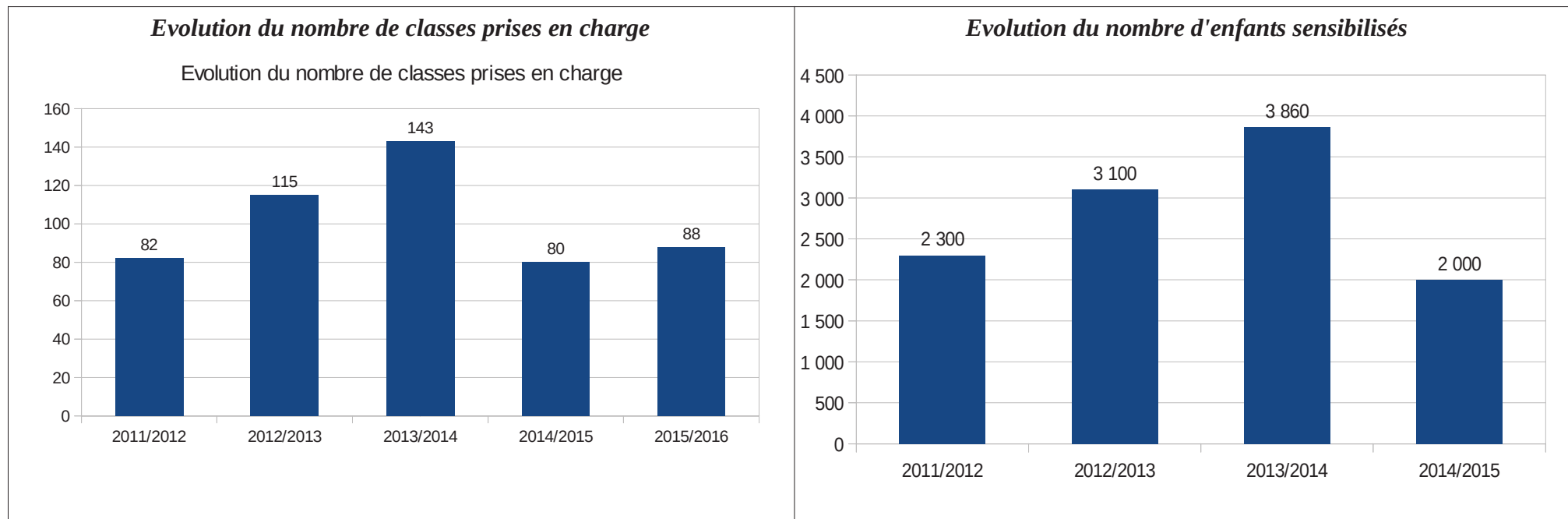
Cette exposition, présentée dans l'écrin de verdure du Parc St Mitre, a abordé tous ces sujets. Un éclairage général sur cette problématique et des exemples concrets des réalisations aixoises ont été présentées accompagnées de végétaux qui participent à la lutte contre le réchauffement climatique :

- dépollution de l'air et de l'eau,
- présentation des plantes de différentes zones climatiques
- ou tout simplement diversité des productions maraîchères locales.

Une programmation d'ateliers pour enfants a également été proposée tout au long de l'été par l'Association E4.

Le CPIE, un acteur important du développement durable sur le territoire, soutenu par la ville

Chaque année de nombreuses classes aixoises bénéficient d'un accompagnement et d'une sensibilisation à l'Environnement, au Développement Durable, et aux Risques assurées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, subventionné par la ville.



* Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (Atelier de l'Environnement – Base Nature du Grand Saint Jean)

Pour 2015-2016 il y a eu:

- **38 classes** qui ont réalisé un « **projet** » avec éducateur soit 152 demi-journées
- **44 classes** (dont 16 qui sont aussi dans un projet) en « **découvertes** » (sortie forêt/jardin/ISDND) = 44 demi-journées
- **31 classes** (dont 9 qui sont aussi dans un projet) en « **sensibilisation** » = 31 demi-journées

Donc au total en matière d'éducation à l'environnement :

- **227 demi-journées d'interventions**
- **88 classes concernées**

III. Épanouissement de tous les êtres humains

1. L'E-administration au service des habitants

Le déploiement progressif de l'E-administration permet de faciliter les démarches administratives des aixois en leur évitant des déplacements dans les services.

Type de demande dématérialisée	2014	2015	2016*
Acte de décès	541	428	424*
Acte de mariage	669	678	675*
Acte de naissance	17 145	17 491	16830*
Doléance citoyenne sur le site web de la ville	314	558	385*
Doléance citoyenne via un smartphone	1835	1952	215*
« Ecrire à un service »	1 746	2066	2103*
Prise de RDV	2509	3022	3398*
Demande attestation de numérotage et péril	0	0	1583*
TOTAL	24 759	25 187	25613

* chiffres partiels (année incomplète)

L'espace citoyen sur le site internet de la ville **s'est enrichi d'une vingtaine de télé-procédures** (dans des domaines aussi variés que la voirie, l'éducation, les crèches, les seniors, le sport et le conservatoire de musique).

L'application smartphone AIX MA VILLE s'enrichit en permanence de nouveaux contenus et services, elle **fait aujourd'hui référence** en matière de services numériques offerts à la population tels que la géolocalisation des équipements sportifs, culturels, patrimoniaux..., les lieux et horaires des marchés, la disponibilité en temps réel des places dans les parkings en ouvrage de la ville ou encore la possibilité de signaler à la municipalité les problèmes de voirie (nids de poule, potelets arrachés...).

La dimension **mobilité, prépondérante en matière de développement durable** devrait bientôt être déployée et permettre aux aixois de faciliter et d'optimiser leurs déplacements en temps réel.



#aixmaville
rejoignez la ville sur les réseaux sociaux

2. De légères améliorations sur la qualité de l'air constatées mais des dépassements encore très réguliers des seuils

Sont présentés dans les pages qui suivent des extraits du bilan annuel 2015 très bien illustré de AirPACA sur la qualité de l'air dans l'est des Bouches du Rhône.

On y apprend ainsi que **la qualité de l'air s'est légèrement améliorée en 2015 sur Aix en Provence** mais qu'y prédomine toujours la pollution liée au trafic automobile.

Globalement, **les indices de qualité de l'air demeurent néanmoins médiocres à moyen ou mauvais, sur quasiment la moitié de l'année** sur l'est des Bouches du Rhône et le territoire aixois. **Vingt-trois épisodes d'information-recommandation** ont été activés par la préfecture des Bouches du Rhône depuis le début de l'année **2016** (tous polluants confondus : ozone O₃, particules PM10 ou dioxyde d'azote NO₂)

Détail par type de pollution

- **NO2 dioxyde d'azote** : on constate depuis 10 ans une diminution des concentrations en situation urbaine et une stabilité en situation trafic sur les Bouches du Rhône et sur Aix en Provence. Cependant, d'après les modélisations globales de Air PACA réalisées en collaboration avec le Pays d'Aix en 2014, 3% (3600 personnes) de la population résidentielle aixoise respirerait toujours un air dépassant la valeur limite annuelle en NO₂, fixée à 40 µg /m³. Il s'agirait majoritairement de résidents proches des grands axes de circulation. **Une journée** classée en épisode de **pollution niveau « information-recommandation »** est intervenue en **2016**.

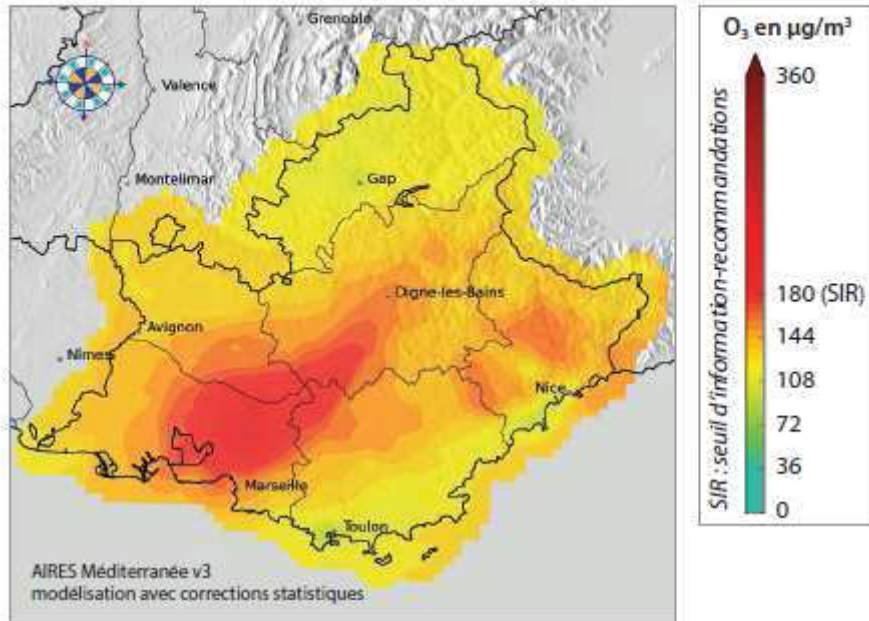
- **PM10** : le taux moyen en PM10 affiche une tendance à la baisse sur les dix dernières années. Cependant, ponctuellement les valeurs limites ne sont pas respectées (50 µg/m³ en **moyenne journalière** à ne pas dépasser plus de 35 jours par an) à proximité du trafic et dans les centres villes. **En 2016, neuf épisodes de pollution aux particules ont été recensés (journée d'information-recommandations)**.

78 % de la population serait soumise à des concentrations supérieures à la recommandation OMS (20 µg/m³ en moyenne annuelle) 22 % de la population serait soumise à des concentrations comprises entre ce niveau de recommandations et la valeur de 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

- **Ozone** : La pollution chronique à l'ozone est en hausse tandis que malgré deux années très chaudes en 2015 et 2016, ont été observés moins de jours de dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé (120 µg/m³) et du seuil d'alerte (au-delà de 240 µg/m³) : **Neuf épisodes Ozone en 2015 et treize en 2016**.

Pour ce qui relève des indices globaux de la qualité de l'air désormais disponibles, à ce jour, pour 2016, treize journées ont été classées en indice « mauvais ».

► Pollution estivale modérée



Concentrations moyennes journalières en ozone le 15/07/2015 sur la région PACA.

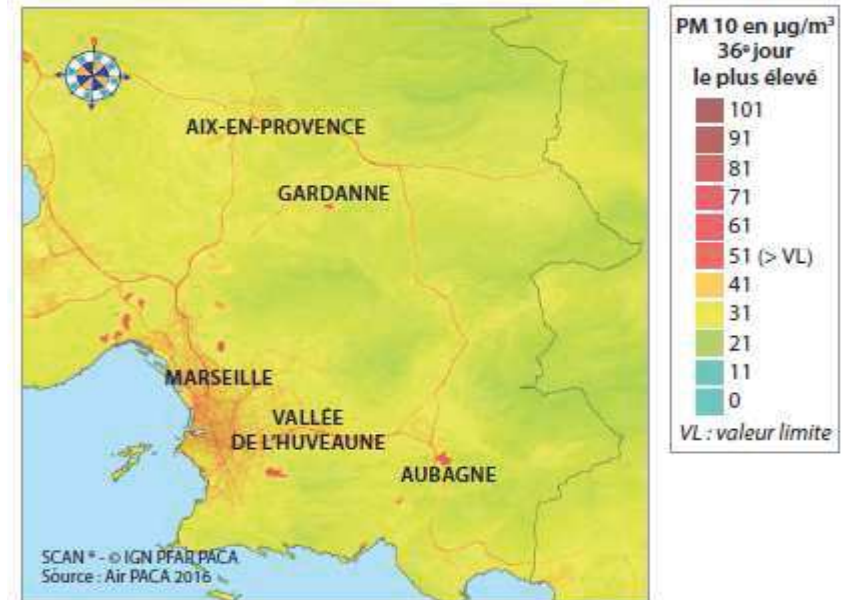
Le département, comme l'ensemble de la région, est concerné par cette pollution photochimique de fond. Les centres urbains sont légèrement moins touchés en raison du déplacement de l'ozone vers les zones périurbaines.

Tendance : pollution chronique en hausse par rapport à 2014 et non-respect de la réglementation.

9 épisodes de pollution à l'ozone : la pollution de pointe, très dépendante des conditions météorologiques, varie beaucoup selon les années. Malgré un été très chaud, 2015 est, avec 2014, la seconde année avec le moins d'épisodes de pollution à l'ozone depuis 2000.

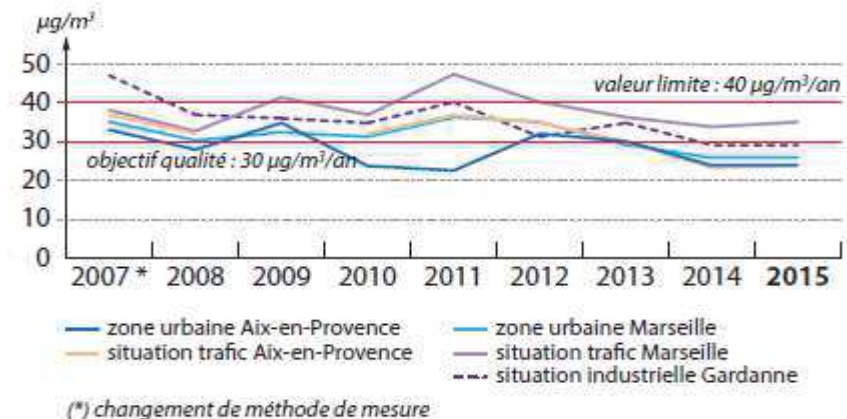


► Particules, des niveaux modérés

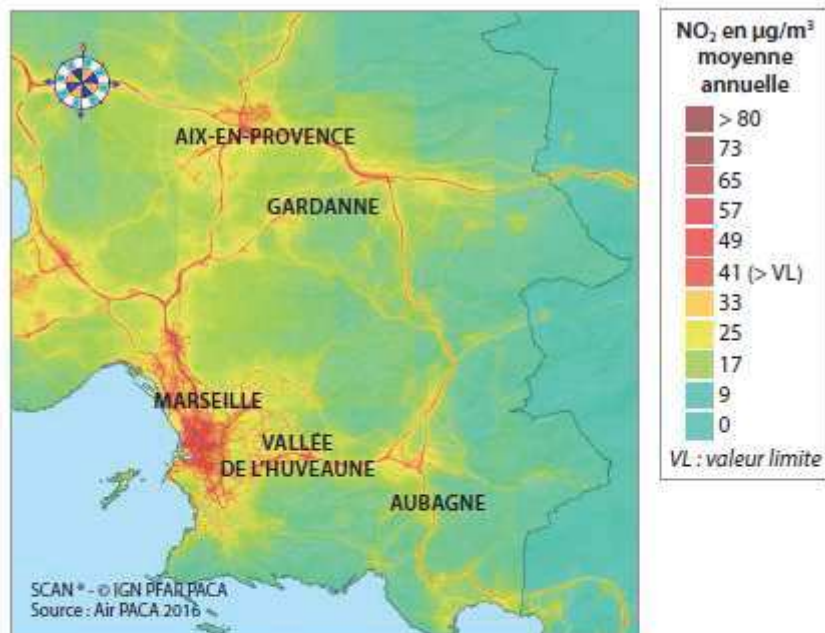


Concentrations moyennes journalières en particules fines PM10 sur le secteur Aix/Marseille en 2015.

Issues de diverses sources (trafic, chauffage, industrie...), les particules fines ont une répartition assez homogène. Cependant, on distingue des dépassements de valeurs limites sur les grands axes routiers et les zones plus urbanisées. Les épisodes de pollution hivernaux proviennent des émissions de particules liées à l'utilisation du chauffage.



▶ Prédominance du trafic



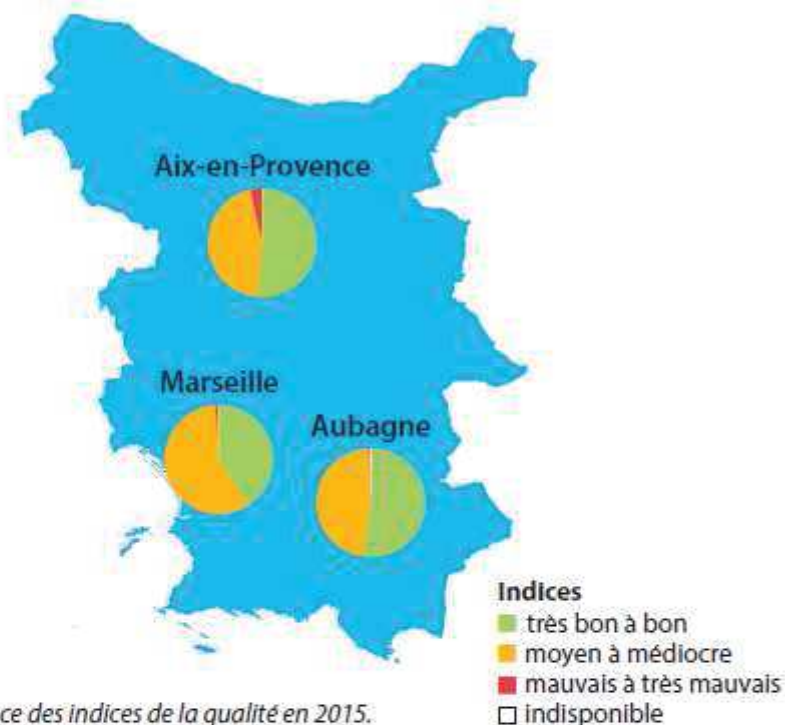
Concentrations moyennes journalières en dioxyde d'azote sur le secteur Aix/Marseille en 2015.

Les concentrations annuelles en dioxyde d'azote sont hétérogènes. Les zones les plus exposées sont les centres urbains denses et la proximité des voies de circulation, où les normes sont ponctuellement dépassées.

Tendance : baisse depuis dix ans mais teneurs supérieures à 2014.
Hausse plus marquée sur les stations urbaines de Marseille.
Aucun épisode de pollution au dioxyde d'azote.



▶ Qualité de l'air bonne à moyenne



Fréquence des indices de la qualité en 2015.

En 2015, les indices de qualité de l'air de Marseille sont, pour plus de la moitié de l'année, moyens/médiocres et mauvais. Pour Aubagne et Aix-en-Provence, une bonne qualité de l'air domine plus de six mois sur l'année. Quelques journées d'indices mauvais ont été relevées : 13 pour Aix-en-Provence, 4 pour Marseille et 1 pour Aubagne. Les niveaux de particules sont à l'origine de presque tous les indices mauvais, rencontrés principalement en période hivernale. L'ozone est en cause, en période estivale.

Tendance : la qualité de l'air 2015 s'est relativement peu dégradée pour Marseille et Aubagne par rapport à 2014. En revanche, elle s'est légèrement améliorée sur Aix-en-Provence.

3. Le bruit dans l'environnement désormais surveillé grâce à un observatoire permanent et deux réalisations anti-bruit sur Aix...

Sur le territoire du Pays d'Aix, le bruit reste l'un des points de gêne majeur de la population : **44 % des habitants se disent gênés par le bruit** dans leur vie quotidienne (enquête réalisée dans le cadre de la charte Développement Durable du Pays d'Aix en 2015).

En complément de cette évaluation du bruit dans l'environnement, la direction de la santé publique de la ville d'Aix, effectue également des relevés suite aux plaintes de bruit de voisinage. Il est à noter que ces plaintes sont en augmentation depuis 2013 : 31 enquêtes concernant les bruits de voisinage ont été diligentées par la Direction Santé Publique en 2013, 63 en 2014 et 129 en 2015.

La Communauté du Pays d'Aix, quant à elle, a pris en charge, depuis sa création en 2002, dans le cadre de ses compétences optionnelles, l'amélioration du cadre de vie des habitants en agissant sur la lutte contre les nuisances sonores et contre la pollution de l'air. Elle réalise pour cela des diagnostics et finance les solutions de réduction des pollutions sonores. On notera notamment en 2014-2015, la mise à jour de la **cartographie du bruit dans l'environnement et du plan de prévention du bruit ainsi que le déploiement de l'observatoire du bruit**.



Carte de bruit 2015 – Aix en Provence, bd du Roy René
(extrait du rapport annuel 2014-2015, Lutte contre les nuisances sonores, communauté du pays d'Aix)

A ce titre, un **réseau de capteurs permanents est installé sur la ville d’Aix**, les premiers du réseau, ont été mis en place en 2013 sur le boulevard du Roy René, l’avenue Schuman, puis en 2014 sur la gare routière. Un réseau d’habitants-volontaires d’une soixante de personnes « **Sentinelles du bruit** » a également été déployé et Aix-en-Provence concentre 70 % de leur effectif.

Des mesures mobiles ont également été conduites en 2015 sur Aix : avenue de l’Europe pour évaluer l’évolution de l’environnement sonore suite au réaménagement de la gare routière et au Jas de Bouffan (campagnes de mesures annuelles depuis 2013) pour suivre l’évolution du bruit de fond.

Pour ce qui concerne, les réalisations intervenues sur Aix en Provence : **deux murs anti-bruits ont été réalisés** (partenariat Pays d’Aix / Etat / ville d’Aix en Provence), le premier à Luynes, le second au Val Saint-André. Ils protègent désormais du bruit, une centaine de logements.

Enfin, dans le cadre de son nouveau **Plan de Protection du Bruit dans l’Environnement**, le Pays d’Aix a mis en place une **aide directe aux particuliers** pour isoler leurs logements contre le bruit depuis 2015.

4. La qualité de l'eau sous surveillance constante :

Malgré les extensions constantes du réseau d'eau potable de la Ville, l'approvisionnement en eau hors réseau public concerne environ 5 000 unités de potabilisation privées individuelles.

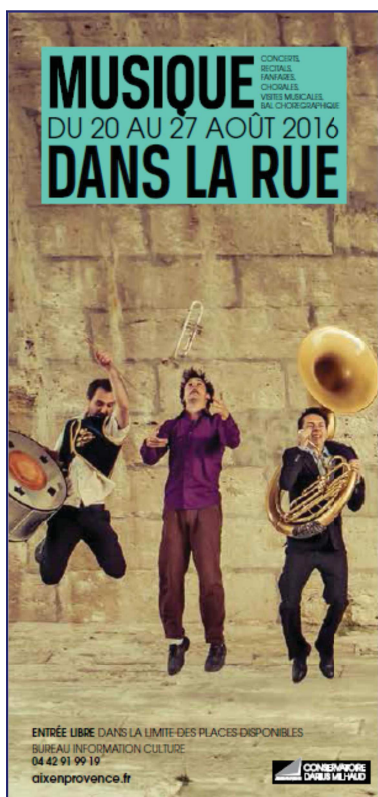
Les prélèvements réalisés par la Direction Santé Publique montrent que ce dernier système est moins performant en terme de sécurisation de la qualité de l'eau et que des précautions afin d'améliorer la performance des installations de traitement doivent être prises par les particuliers ou les établissements concernés.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Contrôle des eaux de consommation du réseau public (36 points)							
Nombre de prélèvements effectués sur le réseau	256	244	241	269	248	275	154*
Taux de conformité	100%	100%	100%	99,1%	99,15 %	99%	97 %*
Contrôle des eaux de consommation hors réseau public (66 points)							
Nombre de prélèvements effectués				140	157	164	91*
Taux de conformité				81 %	78 %	82 %*	89 %*

* Chiffres correspondant au premier semestre 2016

5. Vie associative – sports et culture

Zoom sur une manifestation culturelle dans la ligne du développement durable : « Musiques dans la rue »



Chaque année, le festival « Musiques dans la rue » investit huit jours durant des lieux du patrimoine bâti aixois ouverts au grand public pour l'occasion : cette année ont été mis à l'honneur : le Cloître du Collège des Prêcheurs pour des promenades musicales et la « Cour des Poissons » du Lycée du Sacré-Coeur avec les musiques du monde

Huit jours de musiques festives, durant lesquels des concerts, récitals, déambulations, prestations et découvertes ont été offerts chaque soir du 21 au 29 août 2015, avec un temps convivial de bal-pique-nique.

Des fanfares en tous genres ont défilé sur le Cours Mirabeau et dans le centre historique : le Balkanic Orkestar, la Banda du Dock, la Fanfare Saboï (sons du Moyen-Age) accompagnée de jeunes danseurs contemporains de la nouvelle Académie d'Art Chorégraphique à Aix dans une retraite aux flambeaux.....

Depuis près de 40 années, ce rendez-vous, ouvert à tous, autour de toutes les musiques permet également de faire découvrir des lieux patrimoniaux aixois. Cette manifestation s'inscrit donc parfaitement dans le cadre des principes du développement durable, qui préconisent l'accès à la culture pour le plus grand nombre.

Les jeunes musiciens en devenir et les artistes enseignants du Conservatoire Darius Milhaud y sont également toujours à l'honneur dans la cour de l'Hôtel de Ville ainsi que grâce au Festival des Nuits Pianistiques dans le cloître historique de l'institution Sainte-Catherine de Sienne.

Des manifestations sportives éco-responsables à encourager

En 2015 on dénombre environ 32 000 Aixois licenciés aux des différents clubs sportifs de la Ville et 300 associations sportives sur Aix. Par ailleurs, 30% des événements sportifs font désormais valoir une organisation éco-responsable. Des conteners de tri sélectif en particulier sont spécialement déployés dans toutes les grosses manifestations sportives.

Un événement emblématique, l'**Iron Man**, fournit chaque année de plus amples efforts pour le nettoyage et le maintien de la propreté sur son parcours, ces efforts payent car il n'y a pas eu cette année de plaintes de riverains consécutives à la manifestation qui a pourtant rassemblé 3000 personnes.

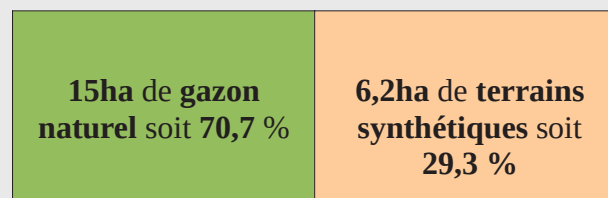
Enfin, pour ses déplacements quotidiens intersites, la directions des sports a également été dotée d'un vélo à assistance électrique et c'est au sein de ses locaux que les 16 services dotés ont été accueillis le 25 février 2016 et formés avant de repartir chacun avec leur vélo et leur équipement de sécurité.

Les espaces sportifs à Aix-en-Provence en quelques chiffres

On recense sur Aix-en-Provence **15** gymnases, **18** salles « polyvalentes » (escrime, gymnastique, dojos...), **12** stades, **13** terrains de proximité et **30** plateaux scolaires. L'ensemble des surfaces de jeux et des aires d'évolution représente une surface totale de **45 ha** dont 25 hectares d'espaces extérieurs répartis et gérés comme suit (cf. tableau ci-dessous) :

- 8,8 hectares d'espaces sportifs engazonnés
- 6,2 hectares de plaines de jeux
- 3,8 hectares de surfaces sportives annexes, dont les terrains stabilisés
- 6,2 hectares de terrains synthétiques

Ratios terrains synthétiques / terrains engazonnés



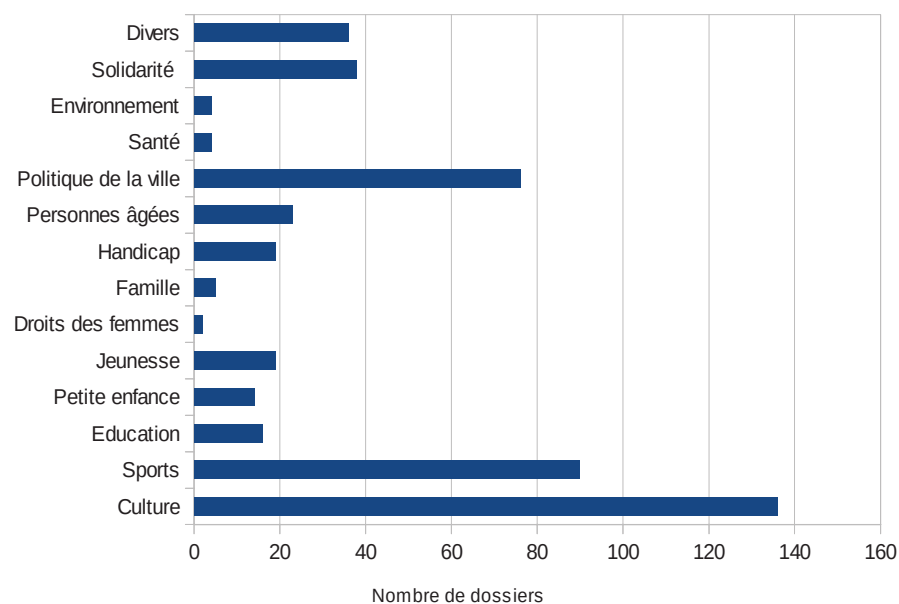
Une baisse très notable de la pression phytosanitaire sur les espaces sportifs est enregistrée depuis trois ans (voir paragraphe dédié) grâce à l'achat de « reciprocateurs » permettant de procéder à un désherbage mécanique.

Une vie associative particulièrement dense et active dans les domaines sportifs et culturels

Vie associative : chiffres clés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de dossiers de demande de subvention déposés par les associations	740	715	697	834	702	967	372*
Nombre d'associations ayant bénéficié d'une subvention municipale	523	488	581	574	438	410	385*

* Chiffres 2016 (provisoires au 30-09-2016), source : Service des Relations aux Associations. La date limite de dépôts de dossiers étant en fin d'année, c'est la période d'affluence maximum de dépôts qui n'est pas encore prise en compte pour 2016, d'où des chiffres inférieurs aux années précédentes.

Nombre de dossiers de demande déposés par grande thématique



On remarque une prépondérance des thématiques de la culture et du sport dans les dossiers déposés. Il faut néanmoins noter qu'un certain nombre de locaux sont mis à disposition pour les associations et n'apparaissent pas ici et que d'autres dispositifs d'aides existent et sont mis en place par ailleurs.

Grâce aux procédures dématérialisées en cours de mise en place, des outils d'analyse et de suivi plus fins seront mis en œuvre dès l'année prochaine.

IV. Cohésion sociale – Solidarités entre territoires et entre générations

1. Le logement social en quelques chiffres clefs

PCET action n°17

Logement locatif social (sur Aix-en-Provence) : chiffres clés au 1 ^{er} janvier de l'année considérée	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de résidences principales* (issu du rôle de taxes d'habitation disponible à N+1)	68 410	69 781	69 796	71 074	71 574	72 246	ND
Nombre de logements locatifs sociaux réalisés*	140	73	216	145	60	113	95
Nombre total de logements locatifs sociaux*	13 056	13 129	13 345	13 490	13 550	13 663	13 758
Taux de logement social* (calculé d'après données fiscales disponibles à N+1 soit en février 2017)	19,08%	18,81%	19,12%	18,98%	18,93 %	18,91 %	ND

Bilan triennal 2011 – 2013 : 601* logements locatifs sociaux pour un objectif de réalisation triennal de 92 logements, soit un taux de réalisation de 653 %. Les chiffres 2016 ne sont pas encore définitifs et certains n'ont pu être intégrés à ce jour. Quant au bilan triennal 2013-2016, il sera disponible en début d'année 2017.

* le chiffre de 601 englobe les opérations déjà finalisées (soit 434 entre 2011 et 2013, au regard du tableau ci-dessus) et les opérations engagées, c'est-à-dire bénéficiant d'une autorisation (permis de construire délivré) et d'un financement.

2. Le renforcement de la délégation à la précarité énergétique

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement posait une définition de la précarité énergétique : « *est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ».

La délégation à la précarité énergétique confiée à Mme Abbassia Bachi s'est vue dotée d'un conseiller technique en charge de la thématique, ce qui devrait permettre la définition, l'évaluation des besoins et des actions à mettre en œuvre ainsi que la proposition de mise en place d'un budget correspondant pour 2017.

3. La prise en compte du handicap comme facteur d'amélioration des équipements publics pour tous

Comme pour la requalification de la voirie (notamment dans certains secteurs du centre ville) et pour la mise en place du "Schéma d'Itinéraires Modes Actifs", le "**Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics**" (PAVE) est financé à hauteur de 50% par la CPA et fait partie du Plan Pluriannuel d'Investissement. Divers travaux sont programmés dans ce cadre afin de mettre en conformité les cheminements piétons sur les voiries et les espaces publics.

Dès que des travaux de mise en accessibilité interviennent, ils profitent à l'ensemble des usagers de l'espace public : car ils permettent de mettre en œuvre des espaces plus lisibles, plus larges, avec des dénivelés réduits...

Par ailleurs, l'Office du Tourisme de la Ville d'Aix a mené une démarche en vue de mieux prendre en compte l'accueil des personnes handicapées sur la commune, démarche reconnue depuis 2014 par la labellisation "*tourisme et handicap*".

4. Quelques chiffres clefs des actions en faveur des différentes tranches d'âge de la population

Petite enfance et éducation

Petite enfance : chiffres clés	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Nombre de places (agrément CAF) en crèches	1 079	1 371	1 248	1298	1308*
Nombre d'enfants pris en charge dans les crèches	1 743	1786	1 674	1906	1922*
Nombre de places proposées par les assistantes maternelles	1 017	1 142	1 273	1 209	ND
Nombre d'enfants accueillis par les assistantes maternelles				1 095	ND

*ouverture d'une micro-crèche « les petits monkeys »

Éducation - Restauration scolaire : chiffres clés	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre d'enfants accueillis dans les écoles primaires et maternelles	10 500	10 836	10 700	10 600	9403*	9452*
Part des enfants scolarisés à proximité de leur lieu d'habitation	71%	71%	74%	73%	70%	70%
Nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire	8 000	9 000	9 000	8 850	8 224*	8083
Coût moyen du repas pour les parents / participation de la Ville	3,05 € / 4,19 €	3,12 € / 4,25 €	3,20 € / 6,05 €	3,42 € / 5,85 €	3,36€ / 6,06 €	3,37 € / 6,17 €
Volume des repas issus de l'agriculture biologique	23,8%	24 %	24 %	24 %	24 %	21 à 24% en volume 31% en composants

* données écoles publiques

Zoom sur le développement durable dans les crèches :

- Le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis était de 21 en 2012, 17 en 2013 et 26 en 2014
- 30 % des repas servis sont désormais « bio »
- Il a été instauré des pratiques de recyclage, de tri sélectif et des composteurs ont été installés
- Une pédagogie « verte » est désormais développée : organisation d'ateliers autour du développement durable : initiation aux gestes eco-citoyens, création d'un jardin potager pédagogique...

Enfance, Jeunesse et vie étudiante

Jeunesse - Vie étudiante	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nombre de jeunes accueillis à l'Espace Jeunesse	15 000	18 000	ND
Nombre d'étudiants sur Aix-en-Provence	35 240	34 714*	38 000**
Nombre de logements étudiants	9 000		***CROUS : 4127 ***Convention BIJ : 301

* Source : Atlas régional : les effectifs d'étudiants en 2013-2014 - édition 2015. Les données sont habituellement disponibles à N+2

** Estimation, chiffre non consolidé

*** Le nombre de logements étudiants venant de l'offre privée ne sont pas connus pour 2015, en revanche, le CROUS met à disposition 4127 logements. 215 nouveaux logements seront disponibles à la rentrée prochaine et d'importantes opérations de réhabilitation sont en cours. Par ailleurs, le Bureau Information Jeunesse BIJ a sous convention actuellement 301 logements avec des bailleurs privés.

En 2015, les consultations du site internet Aix-étudiants (créé en 2012) atteignent 171 000 visites.

Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) sont répartis en **19 structures** sur le territoire communal et proposent aux jeunes Aixois diverses activités (activités d'éveil, ateliers éducatifs, sorties culturelles et de découverte, pratiques sportives, informatique...). Une partie de ces activités (environ 15%) se déroule au sein même des écoles de la Ville, en lien avec le nouveau dispositif mis en place pour la réforme des rythmes scolaires.

Les prestations proposées font l'objet d'un co-financement Ville / CAF / familles (le tarif pour ces dernières étant fixé par chaque structure gestionnaire). Il convient de signaler qu'une partie de ces ALSH (Couteron, Floralies, Henri Wallon, La Provence, La Grande Bastide, Daudet et Jabir) bénéficie désormais d'un service de restauration mis en place par la Direction de la Restauration Municipale.

Seniors et intergénérationnel

Seniors : chiffres clés	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de seniors ayant participé aux sorties organisées pour lutter contre l'isolement	300	550	909	860	668*
Nombre de seniors inscrits sur la liste du plan canicule	-	1 040	740	585	452
Nombre de seniors ayant participé au repas de Noël			2864	2940	2904

* Certaines sorties sont désormais remplacées par des activités dans les quartiers : par exemple les thés dansants (212 entrées)

5. Coopération et solidarité internationale : année de la Hongrie et solidarité internationale au Cameroun

En 2015, à Aix le Japon avait été célébré, cette année, c'est la Hongrie qui a été mise à l'honneur.

On note également l'évolution de la direction des relations internationales qui est devenue la direction « Attractivité et coopération internationale ». Dans ce cadre, l'accent est mis sur la dimension de coopération d'une part et une orientation vers le marketing territorial est amorcée.

Coopération internationale : chiffres clés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'associations soutenues pour l'action à l'international	11	8	13	9	10	15	20
Nombre de partenariats avec une collectivité locale étrangère	13	13	16	15	15	15	15
Nombre de missions réalisées par la Ville à l'étranger	-	8	6	8	2	0	4
Nombre de délégations étrangères accueillies à Aix-en-Provence	-	11	18	14	15	8	7
Nombre de bourses de mobilité à l'international accordées aux étudiants	-	6	26	26	16	0	10

Dans le cadre de la loi Oudin, un **projet de coopération et de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement**, a été mené à bien : il s'agit de l'**alimentation en eau potable** des villages d'Adjap et d'Elang situés à environ 120 km au sud de Yaoundé dans la province sud du Cameroun (bilan présenté en conseil municipal du 10 novembre 2016).

Ce projet, sous la responsabilité de l'association Solidarité Eau Sud, s'est concrétisé par la mise en œuvre d'un réservoir de stockage, d'un captage de source, d'une unité de traitement et d'un réseau de distribution indispensable à l'approvisionnement d'une eau de qualité.

Après trois ans de travaux et de concours financier de la ville (budget annexe de l'eau de et l'assainissement, montant global alloué : **45 000 euros**), les villages d'Adjap et d'Elang sont maintenant alimentés en eau potable. Ce projet a également permis d'associer les responsables locaux aux décisions techniques de réalisation et d'exploitation afin de renforcer la gouvernance locale et la capacité des usagers à la gestion technique de l'équipement.

V. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1. La collecte et le traitement des déchets : extension des dispositifs et sensibilisation de tous les publics

Chiffres clefs aixois et dispositifs existants

Sur le territoire du Pays d'Aix, globalement en 2015, en moyenne 740kg de déchets ménagers et assimilés ont été collectés par habitant, soit une hausse de 0,9 % du tonnage par rapport à 2014.

Un produit consomme plus d'énergie et émet plus de gaz à effet de serre quand il est produit pour la première fois que lorsqu'il est recyclé. Le déchet ainsi trié est remis dans le circuit industriel sous sa forme initiale ou transformé. Trier préserve les ressources naturelles non renouvelables et de moins en moins disponibles et limite la pollution. En 2015 la communauté du Pays d'Aix a valorisé plus de 19 000 tonnes de déchets recyclables.

Un Point d'Apport Volontaire existe pour 884 habitants sur Aix en Provence, ce qui est peu comparativement aux autres communes, mais la structure urbaine d'Aix permet une collecte sélective en porte à porte plus étendue.

Aix en Provence comporte une déchetterie (à la Parade), actuellement en restructuration. Il existe actuellement 18 installations communautaires et deux secteurs demeurent sous-équipés : l'est et l'ouest du Pays d'Aix.

Un «point vert » existe à Puyricard où les usagers viennent déposer uniquement les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins.

Les actions spécifiques mises en œuvre : composteurs, déchets verts et collecte de cartons

De 2012 à 2015, **255 composteurs individuels** ont été distribués sur la commune d'Aix.

Un nouveau dispositif de **compostage collectif** est désormais proposé. Il concerne essentiellement des résidences, des lotissements, des jardins partagés. Sur Aix, ce sont **18 composteurs collectifs** qui sont installés à ce jour.

Un **plan d'actions sur les déchets verts des particuliers** a été lancé suite à l'interdiction de brûlage :

- Incitation au broyage à domicile de **déchets verts** et récupération des sapins de Noël (80 points de collecte en 2015)
- La **collecte des cartons auprès des commerçants** : à Aix en Provence, ce sont plus de **1000 commerçants** qui adhèrent au service effectué en tournées avec un véhicule électrique.

Les actions de sensibilisation : les élèves, étudiants et l'habitat collectif ciblés

Une opération en partenariat avec le CROUS et la Jeune Chambre Economique du Pays d'Aix, nommée **Tri@l'U** à été conduite en 2015 afin de sensibiliser les étudiants au tri au sein de quatre résidences universitaires aixoises : les Gazelles, Cuques, Arc de Meyran et l'Estellan.

Dans le cadre, de la politique de la ville et de la rénovation urbaine, les **baillleurs sociaux** ont également été accompagnés suite à la mise en place de logettes destinées aux bacs à ordures en remplacement des vide-ordures par le Pays d'Aix. Dix résidences de Pays d'Aix Habitat et **4 résidences** de famille Provence ont reçu la visite de conseillers tri-prévention et **870 foyers** ont reçu un kit de sensibilisation.

Une campagne à destination des **scolaires** intitulée « **je réduis mes déchets** » a été déployée en 2015 avec des supports renouvelés. Elle a permis d'aborder auprès de **204 classes du territoire du Pays d'Aix**, les thématiques telles que le gaspillage alimentaire, le réemploi des déchets, le compostage, la consommation responsable, la réduction des déchets dangereux et la limitation des publicités avec la campagne « **stop pub** ».

Enfin, une opération de distribution « **stop pub** », en porte à porte auprès des **habitants**, a été réalisée à l'automne 2015 dans plusieurs quartiers d'Aix en Provence notamment. En décembre, une opération d'évaluation du dispositif a permis de constater que **27 %** des boîtes aux lettres avaient apposé cet autocollant.

Les nouvelles installations enterrées et semi-enterrées

Au delà de l'aspect esthétique et de l'intégration paysagère, les objectifs des installations enterrées et semi-enterrées sont d'augmenter la capacité de stockage, de réduire les tournées et de faire évoluer le mode de collecte en passant d'une collecte de porte à porte à une collecte de proximité. Cela permet également de redéployer le personnel et le matériel en régie du Pays d'Aix pour couvrir de nouveaux secteurs de collecte.

Ces dispositifs enterrés ou semis enterrés sont toujours en cours de déploiement sur Aix en Provence, tant pour ce qui concerne la collecte des ordures ménagères que le tri sélectif.

Chiffres clés de collecte des déchets

(source : rapports d'activité Direction Collecte des Déchets - CPA)
(OMR : Ordures Ménagères Résiduelles – PAP : Porte à Porte – PAV : Point d'Apport Volontaire)

		2011		2012		2013		2014		2015	
		CPA	Aix	CPA	Aix	CPA	Aix	CPA	Aix	CPA	Aix
Collecte traditionnelle des OMR (PAP Porte à Porte)	Sous-total 1 (T)	132 321	56 305	130 558	54 885	129 549	54 562	139 895	54 556	139 432	54 480
	Ratio (kg/habitant/an)	358	378	354	370	351	368	354	369	350	367
Collecte sélective et séparative	PAP (T)*	10 053	4 384	10 106	4 441	10 278	4 487	11 110	4 516	9 988	3 805
	PAV (T)	9 302	2 584	9 052	2 540	9 173	2 396	10 007	2 538	9 977	2 571
	Sous-total 2 (T)	19 355	6 968	19 158	6 981	19 451	6 883	21 117	7 054	21 054	7 026
	Ratio (kg/habitant/an)	52	47	52	47	53	46	54	48	53	42,9
Résultats consolidés	Total général (T)	151 676	63 273	149 716	61 866	149 000	61 535	161 012	61 610	160 486	61 506
	Ratio (kg/habitant)	410	425	406	417	404	414	408	417	403	409,9

Nombre de PAV	756	169	771	163	827	169	904	171	939	168
Nombre d'habitants pour 1 PAV	489	881	479	910	447	876	437	864	424	884

Apports déchetterie**

Tonnages	Total (T)	112 637	17 982	109 444	17 270	116 269	18 679	129 450	18 167	132 602	17 345
	Par habitant (kg/hab)	305	121	297	116	315	126	328	123	170	188
Nombre de visites	Total	692 628	103 351	727 997	123 227	701 897	120 489	737 848	104 225	780 660	92 213
	Par habitant	1,9	0,7	2,0	0,8	1,9	0,8	1,9	0,7	2	0,6

* Valeurs comprenant les tonnages des cartons des commerçants du centre-ville

** Les valeurs données pour Aix-en-Provence sont celles de la déchetterie d'Aix-La Parade

Evolution des tonnages collectés par habitant

Fig. 1 : Quantités globales (hors déchetterie) en kg/hab/an

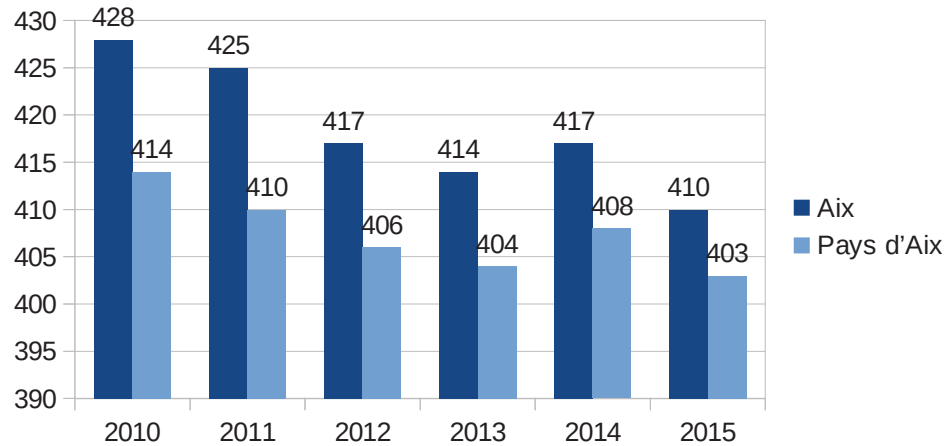


Fig. 2 : Collecte sélective (PAP+ PAV) et séparative en kg/hab/an

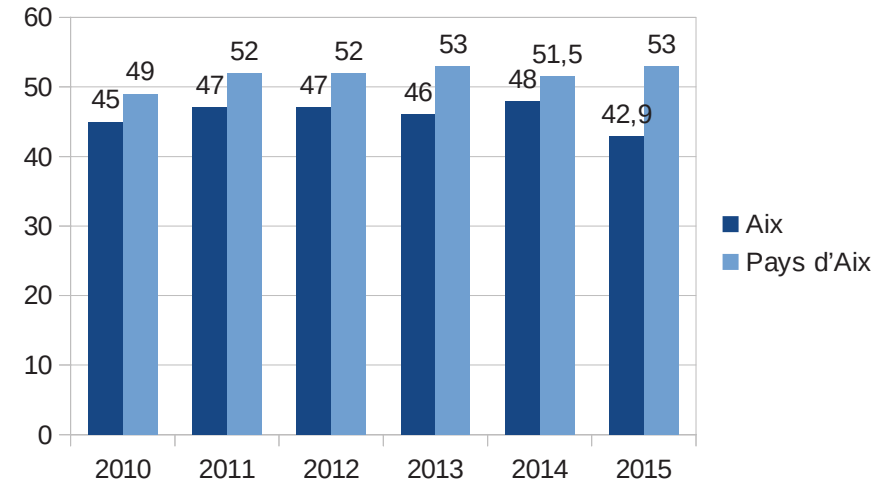
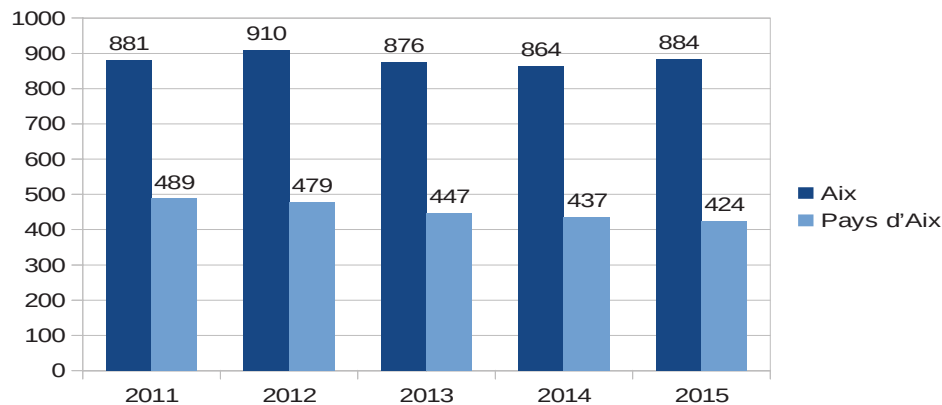


Fig. 3 : Nombre d'habitants pour 1 point d'apport volontaire



Les quantités d'ordures ménagères globales annuelles par habitant sont en moyenne plus importantes sur Aix que sur le reste du territoire du Pays d'Aix (fig. 1) et les quantités récoltées en collecte sélective en moyenne par habitant restent plus faibles (fig. 2).

On peut constater cependant un taux d'équipement en PAV/habitant qui reste deux fois plus faible sur notre commune que pour l'ensemble de la CPA (fig.3) ainsi le rendement de la collecte sélective par PAV sur notre commune représente **17,3 kg /habitant**, pour **25,08 kg / habitant** sur la CPA.

En revanche, le rendement de la collecte sélective en PAP rapporté au nombre d'habitants concernés (soit 94 170 sur Aix en 2015) est meilleur (**40,2 kg/habitant**) qu'à l'échelle de la CPA (**35 kg/habitant**), mais cette collecte ne touche que 63,8% de la population aixoise pour 71,7 % de la population bénéficiaire du PAP à l'échelle du Pays d'Aix.

Création de jardins partagés

Différentes initiatives ont permis la création de jardins partagés permettant de répondre à des enjeux globaux de développement durable :

Un jardin écologique à la gare

Un jardin écologique est sorti de terre en bordure des voies de la gare SNCF du centre-ville. Géré par l'Association e-équilibre, le projet « Gar'den » a été retenu par l'entreprise ferroviaire dans le but de redonner vie à un espace jusqu'à présent délaissé. Ce jardin ouvert aux voyageurs a été conçu par le collectif Pays d'Aix en Transition selon les principes de la permaculture.

Jardin partagé « Famille et Provence » : Après une période de plusieurs mois de préparation, le projet de "jardin familial à développement social" d'Encagnane, porté par Famille & Provence, est sorti de terre début 2015. Vingt parcelles potagères ont été créées sur une parcelle de 1700 m² en pied d'immeuble. Les parcelles sont cultivées par des familles du quartier, locataires de 'Famille et Provence'. Le site est cependant ouvert à tous. La gestion et l'animation de ces jardins sont assurées depuis fin 2014, par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix, en relation avec l'association "Programme d'Autoproduction et Développement Social" (PADES). Le fonctionnement de ce projet est appuyé par la Ville dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Un second jardin de 20 parcelles est en cours de conception ainsi qu'un « jardi-square ».



Jardin à Encagnane , résidence Lou Grillet



Jardin de la gare SNCF

Deuxième partie : la collectivité exemplaire et responsable (volet interne)

I. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

On retrouve ici l'incidence du **Plan Climat-Énergie Territorial (PCET)**, au niveau de son volet interne, qui concerne avant tout le patrimoine de la collectivité (bâtiments communaux, parc de véhicules...), mais aussi certaines de ses activités de son fonctionnement interne (déplacements des agents, procédures administratives...).

1. Les consommations énergétiques des bâtiments communaux passées au peigne fin

PCET actions n° 2 et 3

Patrimoine bâti : chiffres clés	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation d'électricité (spécifique + chauffage)	13 719 445	14 536 633	14 053 471	16 480 000	15 814 000	16 874 903
Consommation* de fuel	2 539 130	2 756 500	2 202 300	1 328 400	966 460	938 040
Consommation* de gaz	-	-	-	27 414 930	21 081 403	21 718 035
Consommation* via le réseau de chaleur	5 683 000	-	5 233 000	-	3 876 000	3 993 000
DJU**	2080	1499	1 826	1 891	1433	1593

* Toutes les consommations sont données en kilowatt-heures

**DJU=Degré Jour Unifié : Ce paramètre permet de comparer rationnellement les consommations d'énergie d'une année sur l'autre. «Pour un lieu donné, le Degré Jour est une valeur représentative de l'écart entre la température moyenne d'une journée et un seuil pré-établi ». Ce seuil (ou température de référence) est en général de 18° (d'où l'appellation DJU-base 18). Ne sont pris en compte ici que les DJU de chauffe.

Il est à noter une **hausse des consommations d'électricité** imputables notamment à la **mise en service de nouveaux équipements** (nouveau conservatoire d'une superficie d'environ 10 000m², nouvel office du tourisme largement agrandi...).

L'ensemble des consommations sont en cours d'analyse afin de déterminer une stratégie d'équipement, de suivi et de rénovation énergétique des bâtiments communaux. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, un **économiste de flux** a été recruté pour ce faire, à la direction Energie & Téléphonie de la ville d'Aix en Provence.

L'économiste de flux est un spécialiste de la prévention des gaspillages en matière d'énergie. Sa mission : aider la collectivité à maîtriser ses consommations d'énergie. À la fois technicien, gestionnaire et éducateur, il peut intervenir sur tous les flux : chauffage, électricité, eau, froid, déchets... Encore peu connu, ce métier au cœur des préoccupations environnementales, devrait permettre à la ville de travailler à l'optimisation de ses consommations d'énergie et à l'élaboration d'un plan d'action correspondant.

Ce recrutement avait été identifié comme une **action prioritaire du plan Climat de la ville** en 2013.

2. Une flotte de véhicules en voie d'optimisation

PCET action n°4

Le **Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches du Rhône (PPA 13)**, révisé en 2013, établit pour les collectivités un certain nombre de dispositions dans le domaine du transport et des déplacements :

En particulier, l'*action réglementaire n°8* impose un renouvellement des flottes de véhicules visant, à l'horizon 2016, une proportion de **30% de véhicules « basses émissions »** (véhicules classés 5* dans l'arrêté du 03/05/2012, qui établit une nomenclature en fonction des niveaux de polluants atmosphériques).

Flotte de véhicules : chiffres clés	2011	2012	2013	2014	2015
Configuration du parc (véhicules légers, véhicules utilitaires légers et 2 roues)*					
Nombre total de véhicules	590	612	622	650	649
Part des véhicules « alternatifs » (électricité - GNV - GPL)	21,69 %	25,49 %	29,10 %	34,77	37,90
Part des véhicules électriques (y compris VAE et hybrides)	3,56 %	4,74 %	5,14 %	5,23 %	7,70 %
Part des véhicules « basses émissions »	-	20,42 %	28,14 %	36,62 %	44,22 %
Nombre de véhicules « alternatifs » achetés	-	58	46	40	39
Age moyen des véhicules (ans)	7,4	7,22	7,05	7,17	6,61
Déplacements - Consommations**					
Kilométrage total effectué	5 947 208	6 417 278	6 368 654	6 309 885	5 943 925
Part du kilométrage effectuée par les véhicules « alternatifs »	21 %	17,00 %	23,24 %	28,33 %	35,03 %
Consommation de carburant : essence (l)	205 218	209 391	190 795	170 835	149 397
Consommation de carburant : gazole (l)	281 167	301 696	287 964	265 940	250 715
Consommation de carburant : GPL (m3)	5 323	9 211	10 468	13 636	11 311
Consommation de carburant : GNV (kg)	-	-	21 883	33 623	42 163

* Conformément au périmètre pris en compte dans le cadre de l'action réglementaire n°8 du Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches du Rhône (PPA 13)

** Données intégrant également les PL - Ne sont pas pris en compte les véhicules des secteurs suivants : Restauration scolaire, CCAS, Ecole d'Art

Rappel des objectifs du PCET (DCM du 9 juillet 2013)

A l'horizon 2016 :

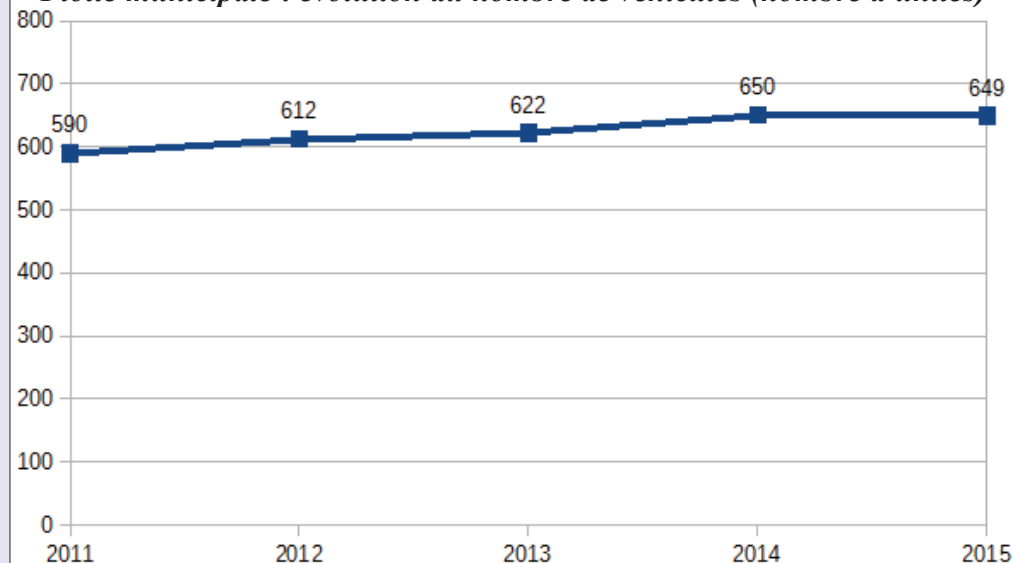
> l'âge moyen des véhicules devrait être inférieur à **5 ans** (en 2015, il atteint 6,61 an).

A l'horizon 2020 :

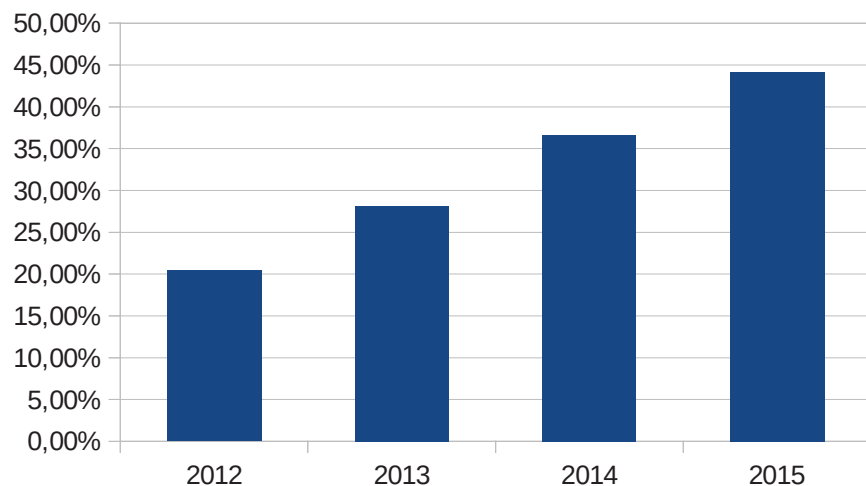
- > **40 %** du parc devrait être constitué de véhicules alternatifs
- > **6%** du parc devrait être constitué de véhicules électriques

Le report des consommations de carburants classiques vers les carburants alternatifs est d'environ **+3,5% par an**.

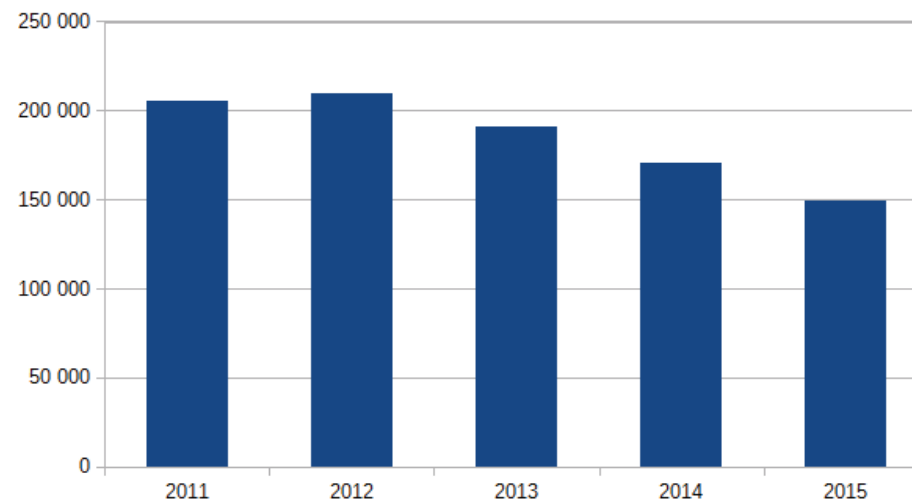
Flotte municipale : évolution du nombre de véhicules (nombre d'unités)



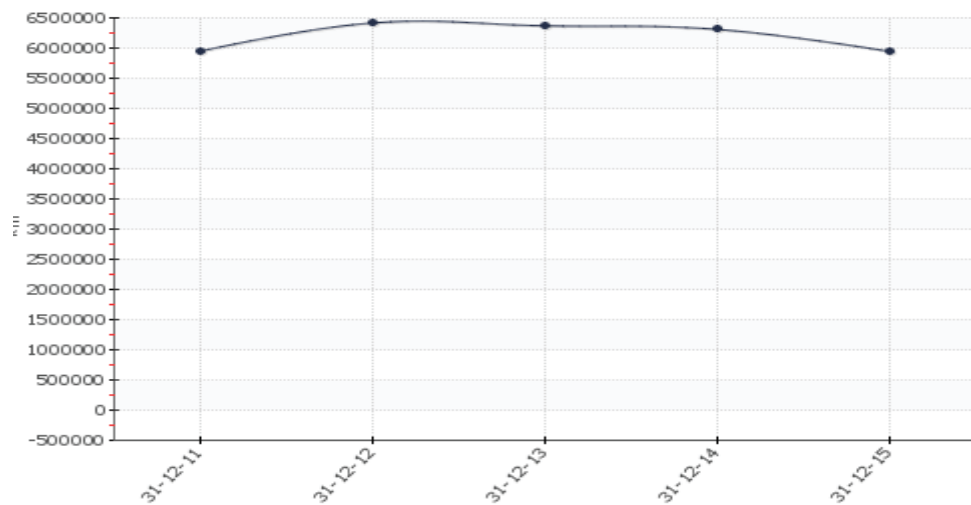
Flotte municipale : évolution de la part de véhicules basses émissions



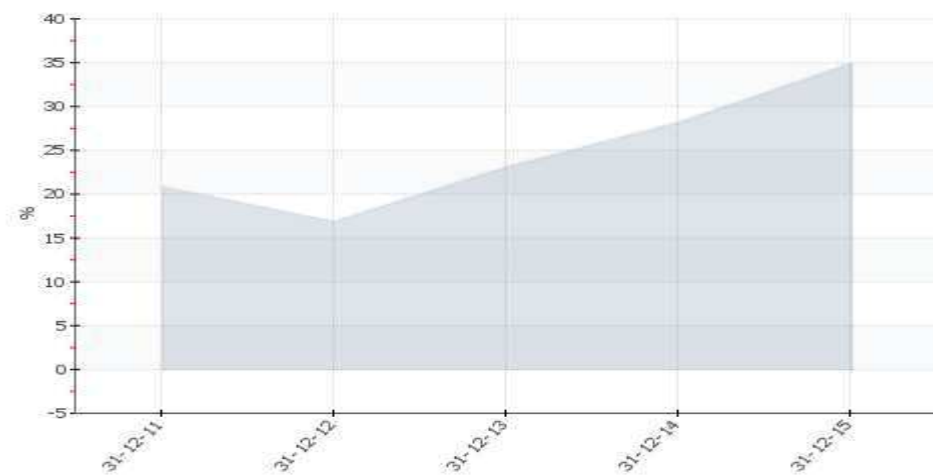
Flotte municipale : évolution de la consommation d'essence en litres



Kilométrage total effectué par les véhicules de la ville

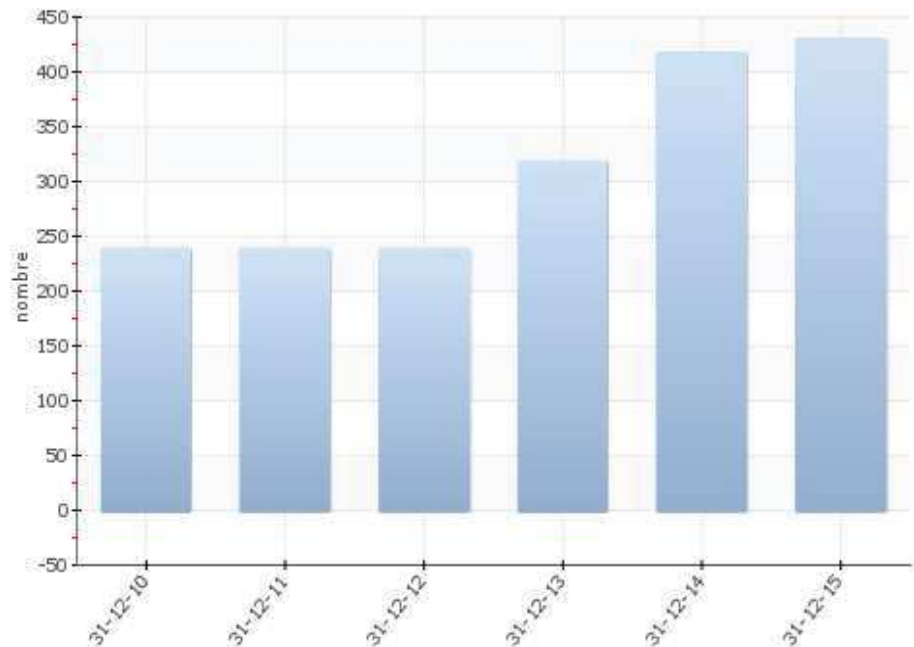


Part du kilométrage effectué par des véhicules alternatifs



3. Le stationnement des véhicules de service et des personnels, prochain levier de report modal ?

PCET action n°6



Face au quasi doublement de la demande en stationnement pour ses agents et élus en 4 ans, une enquête conduite conjointement par la direction des ressources humaines et de l'environnement et des risques majeurs a été conduite en 2016 afin de mettre à jour les données de stationnement pour les véhicules personnels et professionnels des employés.

En 2016 (donnée non consolidée), le nombre d'abonnements dans les parkings en ouvrage atteint à ce jour, **469 abonnements** pour un coût d'environ **420 000 euros annuels**.

Les résultats sont toujours en cours d'analyse et devraient permettre de faire des propositions en 2017 relatives à l'optimisation de l'offre de stationnement au profit d'une mutualisation accrue des véhicules de services et de solutions plus attractives pour inciter au report modal et ce, tant au niveau des déplacements professionnels que domicile-travail.

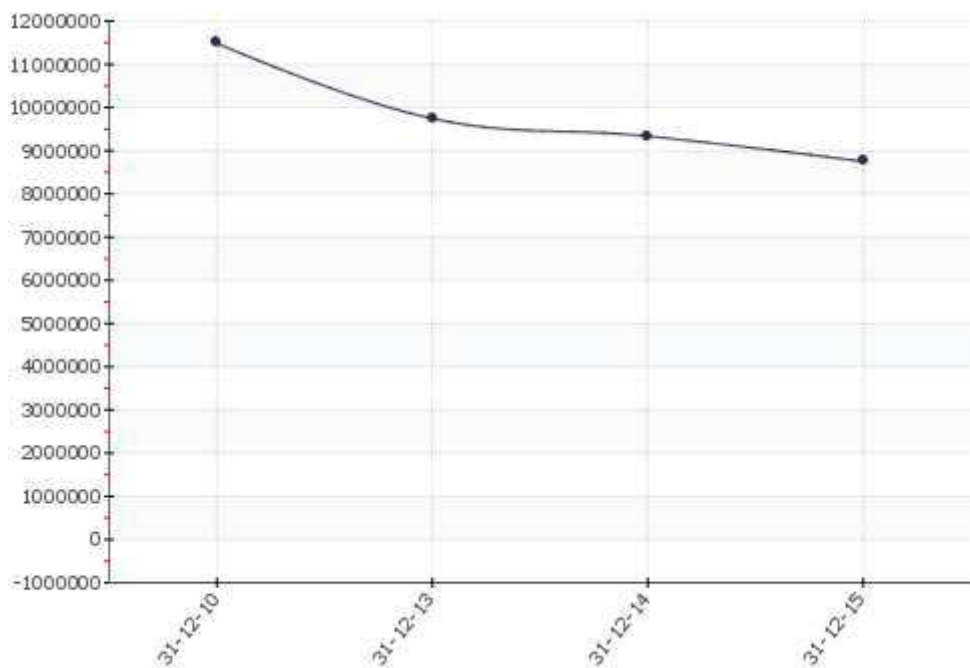
4. Un éclairage public toujours en rénovation et qui optimise fortement ses dépenses énergétiques

PCET action n°5

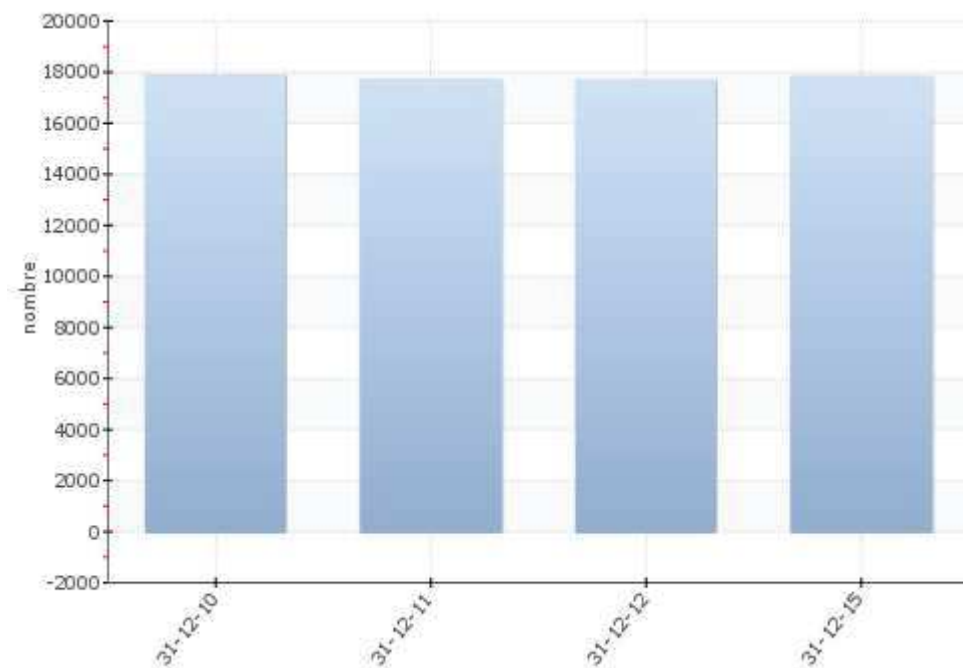
Éclairage public : chiffres clés	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation d'énergie en kWh	11 489 628	NC	NC	9 745 667	9 338 719	8 752 943
Nombre de points lumineux (unités)	17 864	17 670	17 659	NC	NC	17809
Répartition lampes mercure / lampes sodium HP ou iodure métallique (unités)	4 414 / 13 450	3 662 / 14 008	2 493 / 15 166	NC	NC	610 / 17199

NC : donnée Non Communiquée

Evolution de la consommation d'éclairage public en Kw/h depuis 2010



Nombre de points lumineux



La consommation d'éclairage public a diminué de près de **25 % en 5 ans** tandis que le nombre de points lumineux est resté relativement stable.

Des consommations d'énergie liées à l'éclairage public en très nette diminution sur cinq ans :

On peut souligner la très nette diminution des consommations d'énergie liées à l'éclairage public, avec une baisse constante sur les six dernières années qui atteint quasiment les 25 %. Ceci s'explique par l'**importante campagne de relanternage** qui consiste à remplacer les lampes au mercure par des lampes sodium haute pression ou des lampes à iode métallique. En 2016, presque la totalité des anciennes lampes a été remplacée, ce qui était initialement l'objectif à atteindre en 2015 or, un phénomène massif de vol de câbles d'éclairage public était venu très fortement gréver le budget dédié à cette opération. Ce phénomène qui a consommé l'ensemble du budget d'éclairage public en 2015, s'est réduit en 2016 du fait des nouvelles installations qui ont toutes été sécurisées. Une campagne de renouvellement de l'éclairage public de l'ensemble des bretelles d'accès au profit de leds (en lieu et place des lampes sodium et dernières lampes mercure en service) est prévue à présent pour 2017.

Par ailleurs une campagne d'installation depuis trois ans d'**horloges astronomiques** pilotant les armoires de commande d'éclairage public permet de rendre plus précis les horaires d'allumages et d'extinction des candélabres. Ce dispositif permet en moyenne de **gagner un quart d'heure de temps d'éclairage par jour**. Environ 90 % des 500 armoires de commande sont aujourd'hui équipées en horloges astronomiques.

D'autres mesures telles que les **études d'éclairage** permettent d'adapter au plus juste les nouvelles installations ou accompagnent la rénovation d'anciennes installations. Elles sont désormais systématiquement conduite sur les projets. De même, des mesures d'**efficience énergétique** ont été intégrées dans les nouveaux marchés et seront désormais systématiquement mises en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2017.

Enfin, des **détecteurs de présence** sont ponctuellement installés et la GMAO (**Gestion et Maintenance Assistées par Ordinateur**) devrait pouvoir être développée dans les deux ans à venir. Cette maintenance assistée permet de détecter les pannes en temps réel, optimiser les interventions, suivre en temps réel les consommations...*

Dernier point, l'**ensemble des ampoules et des mâts usagés** suite au renouvellement du patrimoine est **recyclé** et ce, depuis 4 ans maintenant.

5. La prise en compte du développement durable dans toutes les phases des projets de réhabilitation, restructuration et construction de bâtiments

Au-delà du simple respect des différentes réglementations thermiques, les enjeux de développement durable, intégrés ponctuellement depuis plusieurs années dans les différents marchés d'études et de travaux, sont désormais intégrés d'une façon systématique et plus large dans tous les contrats.

Quelques exemples :

- Les études d'impacts environnementaux, l'évaluation du coût global sont intégrés dans les marchés globaux d'assistance à maîtrise d'ouvrage (depuis avril 2015). Ces missions interviennent lors des phases de programmation (définition besoins, exigences, contraintes) et de conception.
- Les objectifs de performance chiffrés et les simulations thermiques dynamiques ont également été intégrés dans les marchés de maîtrise d'œuvre (aout 2016).
- Lors des travaux des tests d'étanchéité à l'air réalisés en milieu et en fin de chantier sont intégrés au marché de contrôle technique et seront intégrés aux futurs marchés de travaux pour s'assurer de la bonne isolation thermique de l'équipement.
- Lors de la livraison il est prévu la sensibilisation et la formation des utilisateurs et gestionnaire de l'équipement, un suivi de la mise en service des équipements technique et un réajustement des différents réglages.

La conception bioclimatique, la prise en compte de la destination et de l'utilisation de l'équipement, la gestion des déchets, la dé-construction sont également intégrés dans la réflexion lors des études de programmation et de conception qu'elles soient réalisées par un prestataire extérieur ou par les services de la Ville. Les coûts de fonctionnement induits sont également évalués dans l'étude des différents scénarii (analyses des différents modes constructifs, des matériaux, des systèmes de production et de gestion de l'énergie).

II. Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources

1. Les espaces verts : mieux connaître et gérer le patrimoine végétal communal, le renouveler et faire évoluer le regard des habitants

Selon la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les services des espaces verts devront également **s'affranchir complètement des produits phytosanitaires au 1^{er} janvier 2017**, les seules exceptions tolérées seront les cimetières.

Pour accompagner la démarche de réduction importante des phytosanitaires initiée au niveau de la commune et se préparer à l'interdiction à venir au 1^{er} janvier 2017, il sera nécessaire de travailler également à l'acceptation du changement que cela va induire et notamment à la **présence plus importante de végétation spontanée en ville**.

Pour la direction des espaces verts, les herbicides qui continuent à être utilisés concernent à 90 % le désherbage des cimetières, sachant que depuis 2012, ils n'utilisent plus aucun insecticide, acaricide ou fongicide pour l'ensemble de leur patrimoine.

Ils mettent également en place d'autres actions en matière de développement durable afin de lutter contre le réchauffement climatique :

- la **lutte biologique** contre les ennemis et maladies des cultures, avec des auxiliaires de lutte naturels (insectes prédateurs) aux Serres Municipales et des pièges naturels contre la mineuse du marronnier et les chenilles processionnaires (les traitements chimiques contre le tigre du platane sont proscrits)
- l'ensemble des déchets verts produits est transformé sur une **plate-forme de compostage** (environ 1500 tonnes par an)
- au niveau des plantations, les **espèces méditerranéennes sont privilégiées** pour leur acclimatation et leur faible besoin en eau, les sols des massifs sont garnis de mulch pour éviter l'évapotranspiration et réduire l'arrosage.

Enfin, un inventaire du patrimoine végétal de la collectivité est en cours. Un apprenti vient d'être recruté à cet effet et il se déplace grâce à un vélo à assistance électrique de service qui lui a été fourni pour mener à bien ses missions. Face à un patrimoine arboré vieillissant, cet inventaire précis va permettre d'optimiser les mesures de gestion et de renouvellement. L'ensemble des préconisations et bonnes pratiques seront également consignées dans une « charte de l'arbre urbain » qui est actuellement en cours de réalisation.

2. Désherbage des bords de route : un nouvel enjeu d'organisation pour garantir la sécurité et la propreté des voies sans phytosanitaires

En 2016, 260 litres de produits phytosanitaires ont été utilisés pour désherber les abords de la voirie communale. Le stock prévu a été consommé sans renouvellement à ce jour étant donné l'interdiction à venir des produits phytosanitaires au premier janvier 2017. Une nouvelle stratégie de désherbage et fauchage des abords de voies, devra donc être définie afin de répondre à cette interdiction réglementaire, dont la date a été avancée. Les seules exceptions tolérées seront les espaces difficilement accessibles et répondant à des enjeux de sécurité routière.

3. Désherbage des terrains sportifs communaux : la réduction de l'usage des phytosanitaires se poursuit

Les terrains sportifs font l'objet d'une gestion différenciée suivant leur nature et les traitements appliqués sont présentés ci-dessous. L'utilisation des herbicides est encore réduite de façon très importante cette année (entre 1,5 et 4 fois moins que l'année dernière déjà marquée par une réduction très importante sur les 3 années précédentes).

Quantités et nature des produits phytosanitaires utilisés en 2015 et 2016 (données partielles) sur les terrains sportifs :

Nature du terrain	surface	Type de traitement	Poids et nature de la matière active utilisé en 2015	Poids et nature de la matière active utilisé en 2016
Terrains sportifs engazonnés	8,8 ha	Herbicide sélectif gazon «Praixone »	29,66 kg de matière active utilisée (herbicide Praixone)	7,4 kg de matière active utilisés (herbicide Praixone). Cette diminution nette s'explique par la montée en compétence du personnel grâce à des formations et à l'acquisition de nouveaux matériels de désherbage mécanique. Bilan : 4 fois moins d'herbicides utilisés par rapport à l'année 2015.
		Fongicide	« Insignia » :4kg de de pyraclostrobine	Fongicides « Aliette Green » et « Banner Max » : 57,2 kg de matière active utilisés soit 14 fois plus de fongicides utilisés du fait d'une attaque massive de pythium cette année dans les pelouses due à la chaleur et à l'humidité.
Plaines de jeux	6,2 ha	Pas de traitements phytosanitaires	Pas de traitements phytosanitaires : espaces seulement toncus	Pas de traitements phytosanitaires : espaces seulement toncus
Surfaces sportives annexes (abords de clôtures et terrains stabilisés)	3,8 ha	Traitement herbicide par	21,6 kg de glyphosate Herbicide « touchdown »	Changement de produit « Exprim EV » (même matière active) 14,4 kg de glyphosate utilisés 1,5 fois moins d'herbicide par rapport à l'année dernière (davantage de moyens mécaniques)
Terrains synthétiques	6,2 ha	Pas de traitement	/	
Total	25 ha			

Grâce à une opération combinée entre les directions des espaces verts, des sports et de la voirie (étude secteur sud Est) et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc, la direction des sports a acquis il y a trois ans, des désherbeurs mécaniques qui permettent de déraciner les indésirables.

Si les pelouses des stades sont de moins en moins traitées, l'ensemble des autres terrains et abords de clôtures sont désormais complètement désherbés mécaniquement, 2 nouveaux réciprocateurs ont été acquis en 2016 (en plus des trois déjà possédés), ce qui porte à cinq le parc et permet d'en mettre à disposition un par grand secteur sportif. Un doublement de ce type de matériel permettrait de réduire encore la pression phytosanitaire sur les abords de clôtures et bordures de terrain pour lesquels ces engins sont très sollicités et parfaitement adaptés.

En accompagnement, les typologies d'aménagements ont également changé avec l'utilisation d'écorces, de galets et de bidim pour réduire les zones à désherber.

4. Une restauration scolaire dynamique et engagée dans le développement durable

Les actions mises en place depuis plusieurs années par la Ville prennent en compte la notion de développement durable.

Les services de produits issus de l'agriculture bio se sont accentués en atteignant 31%. Du pain bio est servi tous les jours aux enfants.

Malgré les moyens mis en œuvre pour produire des repas au plus juste des besoins et lutter contre le gaspillage, des surplus sont parfois générés. Dès que possible, ils sont proposés à des associations pour être redistribués.

L'achat de nouveaux matériels est réalisé en veillant à réduire son empreinte écologique.

Les cahiers des charges imposent des produits « sans OGM », des circuits-courts, des contraintes sur les emballages et méthodes de transport.

Le tri sélectif et la valorisation des déchets, bien ancrée à la cuisine centrale, s'intensifient dans les écoles ainsi que l'abandon de l'usage des barquettes jetables en aluminium au profit de barquettes en cellulose.

Un partenariat est à l'étude afin de faire intervenir au sein des cantines scolaires des volontaires en service civique pour renforcer les actions déjà engagées sur le gaspillage alimentaire.



III. et IV. Epanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale, solidarités entre territoires et entre générations

1. Ressources humaines : résorption de l'emploi précaire et intégration des personnes en situation du handicap

Ressources humaines : chiffres clés issus du rapport social et du rapport sur l'évolution des risques professionnels	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Effectifs - Parité						
Part des femmes dans l'administration	51,5 %	51,5 %	51,3 %	52,4 %	52 %	52%
Nombre d'emplois précaires ayant fait l'objet d'une titularisation (cumul depuis 1999)	575	584	593	625	651	666
Taux d'emploi des travailleurs handicapés dans la collectivité	6,3 %	6,8 %	6,4 %	7,4 %	7,15%	7,8%
Absentéisme - Conditions de travail – sécurité						
Nombre moyen de jours d'absence par agent (tous motifs)	12,6	14,2	15	15,5	31	29
Accidents du travail : taux de fréquence**	30,08	31,4	30,04	5,86**	5,6**	5,64**
Accidents du travail : taux de gravité**	0,93	0,97	1,39	0,66**	0,68**	0,44**
Evaluation des risques professionnels : nombre d'unités de travail étudiées		27	15	13	25	23
Accompagnement						
Part des agents et des élus ayant bénéficié de journées de formation continue	61,57 %	81,80 %	66,56 %	60,64 %	76 %	54 %
Nombre global de journées de formation continue	9 773	9 004	8 676	8 898	9936	8799

*Les taux de gravité et de fréquence à partir de 2014, ne sont pas comparables avec les années antérieures, la distorsion des chiffres s'expliquant par un changement de mode de calcul.

En terme d'**absentéisme**, l'année 2014 avait été marquée par plusieurs accidents significatifs en terme de gravité qui ont entraîné un doublement de la durée moyenne de jours d'absence par agent. En 2015, sur sept accidents graves ayant eu lieu en 2014, quatre agents seulement ont repris leur activité en 2015, trois sont toujours en arrêt de travail, ce qui explique la lente diminution amorcée de jours d'absence par agent.

En terme de **parité**, un rapport supplémentaire relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique est intégré depuis 2013 au bilan social annuel. Il est intéressant de noter que malgré la part de 52 % de femmes dans l'administration communale aixoise, la ville suit les tendances observées dans l'ensemble des collectivités à savoir une majorité de femme dans l'effectif communal mais une plus faible représentation dans l'encadrement supérieur (46%) notamment.

Pour ce qui concerne **l'emploi précaire**, la ville mène depuis plusieurs années une politique active de résorption de l'emploi précaire, en plus des dispositions de droit commun, le dernier dispositif de ce type étant issu de la Sauvadet du 12 mars 2012.

Il est intéressant de noter que la ville d'Aix a une politique volontariste d'**intégration de personnes en situation de handicap**, le taux d'emploi se situant largement au dessus de l'obligation réglementaire de 6 %, soit à 7,8 %, ce point est détaillé au paragraphe suivant.

Enfin, un groupe de travail « qualité de vie au travail » a été mis en place en 2015. Chargé de proposer un plan d'actions en matière de **prévention des Risques Psycho Sociaux RPS**, il a permis notamment d'élaborer un guide de gestion des événements traumatiques.

2. Une politique de l'emploi en faveur du handicap

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés à la ville d'Aix se maintient au dessus des 6 % légaux, avec un taux à 7,82 % pour 2015. Sont compris dans ce taux, les BOE Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, soit les travailleurs en situation de handicap et notamment les agents placés en situation d'inaptitude physique dans le cadre du dispositif de reclassement médical.

Depuis mars 2012, la ville a conventionné avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des personnes Handicapées dans la fonction publique), ce qui lui permet de :

- Mettre l'accent sur l'information et la sensibilisation des agents et des managers sur les questions de handicap ;
- Maintenir dans l'emploi les BOE, dans un contexte de hausse des demandes d'adaptation de poste et de reconversion
- favoriser l'emploi des travailleurs handicapés par le recrutement

3. Zoom sur une opération d'intégration exemplaire à la cuisine centrale

La cuisine centrale de la ville a mis en œuvre une démarche d'intégration professionnelle exemplaire d'un agent chauffeur-livreur atteint de surdit  depuis sa naissance. Tout le personnel de l' quipe a suivi une formation initiale en langue des signes et les mesures de s curit  renforc es n cessaire   son exercice professionnel ( quipement de cam ras de recul sur les v hicules de livraison par exemple) ont b n fici    tous.

IV. Dynamique de d veloppement suivant des modes de production et de consommation responsables

1. Des d placements des agents plus vertueux gr ce au d ploiement d'un Plan de D placements Administration

PCET action n 6

D�placements des agents : chiffres cl�s	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Janv./nov 2016
Nombre mensuel moyen d'agents b�n�ficiant d'un remboursement Transport en commun	124	146	165	150	88	103	101
Nombre d'abonnements financ�s par la collectivit� pour des places de stationnement dans les parkings du tour de ville	238	238	238	318	417	430	469
Nombre de tickets de bus distribu�s aux agents pour leurs d�placements professionnels	/	/	/	/	/	/	840 tickets
Nombre de kilom�tres parcourus par la flotte de v�los de service	/	/	/	/	/	/	4363 km
Kilom�trage total parcouru par les agents (en millions de km)				20,3*			
Part de ce kilom�trage li�e aux d�placements professionnels				25 %*			
Part de ce kilom�trage li�e aux d�placements domicile-travail				75 %*			

* Chiffres issus d'une enqu te par questionnaire aupr s des agents de la ville et du CCAS dans le cadre du diagnostic du PDA Plan de D placements Administration intervenu en 2013. Ils ne pourront  tre r actualis s que dans le cadre d'une nouvelle enqu te par questionnaire.

Le déploiement du Plan de Déplacements Administration (PDA)

L'étude conduite par la société AUXILIA en 2013-2014 a permis de dégager un **plan d'actions** dont la mise en œuvre a débuté en 2016. En effet, une chargée de mission, recrutée en août 2015, a été spécifiquement chargée d'assurer, en interne, cette mission de déploiement, de suivi et d'évaluation du PDA.

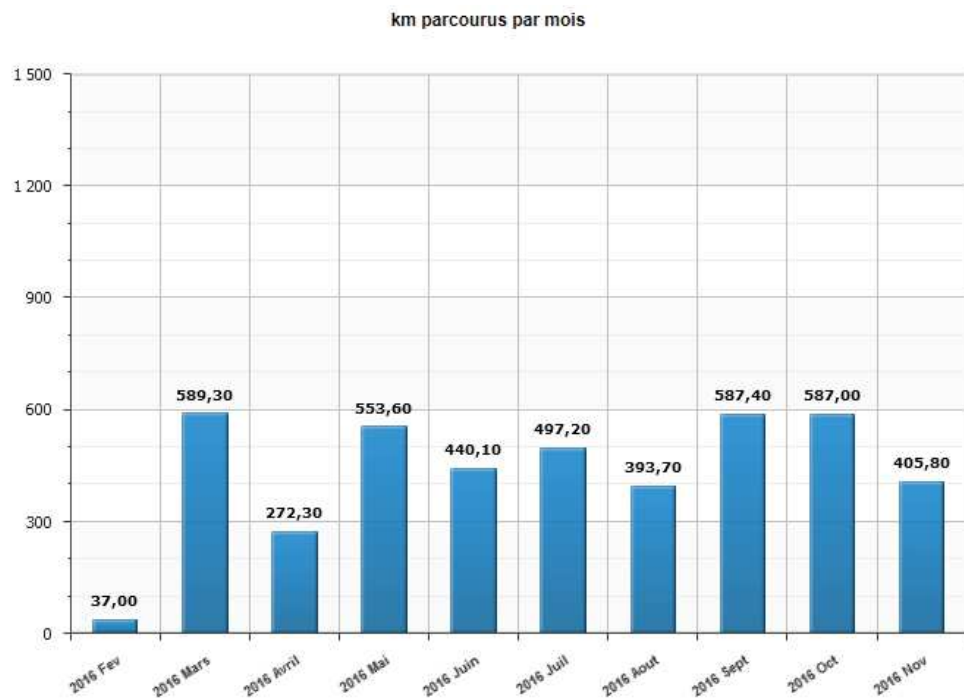
Dans ce cadre, les mesures prioritaires identifiées pour les actions à court terme étaient :

- La mise en place d'une flotte de vélos à assistance électrique de services et le déploiement d'arceaux vélos en accompagnement
- La mise à disposition de tickets de bus dans les services
- Le lancement d'un dispositif permettant de faciliter le covoiturage entre les agents
- L'amorce d'une réflexion sur les possibilités de mutualisation de la flotte automobile (étude de faisabilité, évaluation des coûts et des bénéfices escomptés)
- Mise en œuvre pilote d'un PDES Plan de Déplacements Etablissement Scolaire
- Amorce de la réflexion sur les mesures à déployer en cas de pics de pollution

L'ensemble de ces actions a démarré et fait l'objet de précisions, action par action dans les paragraphes suivants.

Une flotte de vélos à assistance électrique a été mise à disposition des agents depuis la fin février 2016. Composée initialement de 16 vélos, la flotte va être portée à 28 vélos de service d'ici la fin 2016.

Kilométrages mensuels parcourus par la flotte de vélos de service



4363,40 km parcourus à la mi-novembre 2016 par l'ensemble de la flotte des vélos de service

Flotte de vélos à assistance électrique de service inaugurée le 25 février 2016



Flotte des vélos de service le jour de leur distribution aux agents (25 février 2016, direction des sports)

Des tickets de bus pour les déplacements professionnels des agents



A ce jour, près de **840 tickets de transport en commun** ont été distribués aux agents pour leurs déplacements professionnels, depuis la mise en œuvre du dispositif en mai 2016.

Compte-tenu de la fréquence d'utilisation des transports en commun par certains services, des **abonnements annuels** sont désormais proposés. C'est le cas par exemple de la gestion voirie, qui effectue désormais des trajets en bus plusieurs fois par jour pour aller contrôler des chantiers.

Les écoliers aixois aussi vont expérimenter les Plans de Déplacements

Dans le cadre de sa convention d'objectif avec le CPIE Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement, la ville a inscrit la réalisation d'un PDES **Plan de Déplacements d'Etablissement Scolaire pilote** en 2016-2017, qui serait accompagné du développement d'une **boîte à outil sur l'écomobilité**. Des recherches de financement complémentaires sont en cours auprès de l'ADEME Agence de l'Environnement et De la Maîtrise de l'Energie notamment afin de financer ces dispositifs et de permettre de déployer à terme la démarche à l'échelle de la **vingtaine d'établissements scolaires** de la ville qui sont soumis à cette **obligation réglementaire** en vertu de l'arrêté préfectoral du 14 mai 2014 de mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère PPA révisé des Bouches du Rhône.

Une communauté de covoiturage pour les déplacements domicile-travail des agents



Une **plateforme de covoiturage** est également en ligne sur le réseau Intranet de la ville (depuis avril 2016) et une communauté de covoitureurs entre agents a été créée. Ce nouveau service n'a pas reçu encore beaucoup d'adhésion de la part des agents, faute de temps d'animation dédiés, qui n'ont à ce jour pas été mis en place.

Des ambassadeurs de la mobilité, pourraient être déployés à des fins d'animation du Plan de Déplacements Administration en 2017, des contacts ont été pris dans ce sens avec le service coordinateur des services civiques de la ville pour une mise en place l'année prochaine de ce dispositif.

Interface du Plan de Déplacements Administration sur Intranet

PLAN CLIMAT ENERGIE REVELONS L'ECORESPONSABLE QUI EST EN NOUS !

AIX EN PROVENCE LA VILLE

Accueil Qualité de l'air Enjeux climatiques Bilan des émissions de GES Les « Plans Climat-Energie » (PCET) Le Plan Climat Energie d'Aix-en-Provence PDA

Accueil > PCET / PDA > Plan de Déplacements Administration

Rechercher

Plan de Déplacements Administration

Dernier ajout | 5 juillet

Déplaçons-nous sans Compl'Aix

Vélo

Covoiturage

Transport en commun

Véhicule

Comparer vos modes de déplacement

En terme de communication et d'outils mis à disposition, le Plan de Déplacements Administration, c'est également, depuis son démarrage un article thématique mensuel dans le Belfroi et une interface sur Intranet.

4. E-administration : plus de services numériques pour les agents et davantage de mutualisation des matériels informatiques

PCET action n°7

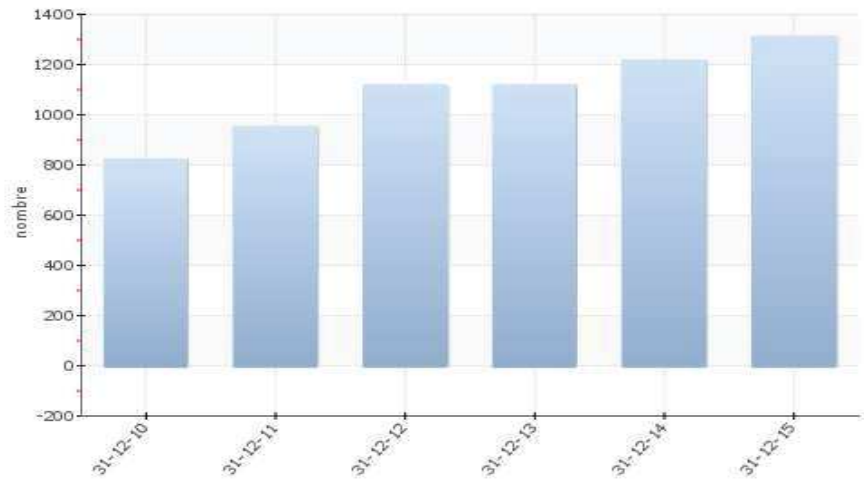
Le développement de l'e-administration se poursuit au niveau externe (voir premier volet). Au niveau interne de la collectivité, il faut noter, une progression constante du nombres d'agents et de sites connectés :

E-administration : chiffres clés	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité de matériel (PC, imprimantes, photocopieuses) recyclée	6 T	8 T	4 T	4,5 T	10 T	15 T
Nombre d'équipements (PC) recyclés et réaffectés dans les écoles	105	110	98	112	148	223
Nombre d'imprimantes individuelles	1 056	916	727	321	12	10
Nombre d'imprimantes « réseau »	105	141	160	320	312	297
Nombre d'appareils fax remplacés par des serveurs*	0	0	50	30	44	53
Nombre de sites connectés par des liaisons fibres optiques	40	46	53	56	60	65
Nombre d'agents et d'élus connectés à la messagerie et à intranet	1 480	1 550	1 715	1 715	1798	1805
Nombre d'agents et d'élus connectés à internet	820	950	1 120	1 120	1215	1310

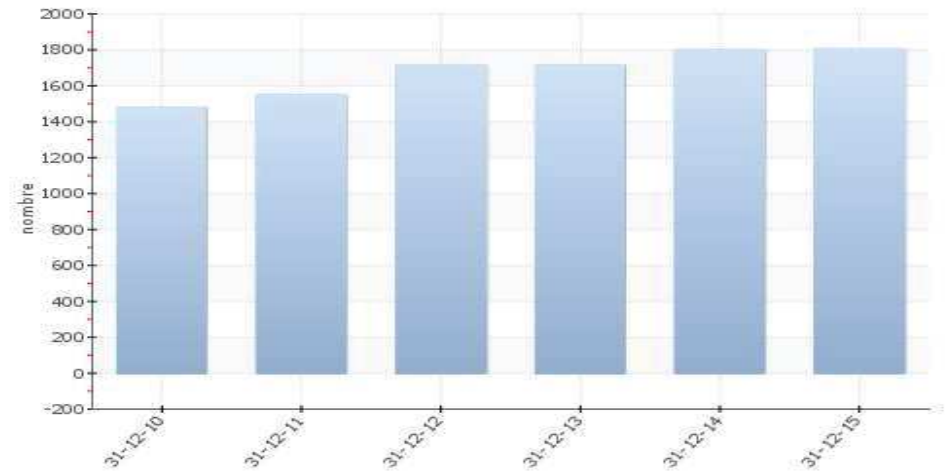
* nombre initial d'appareils : 150

La mutualisation des équipements progresse elle aussi de façon spectaculaire avec la chute du nombre d'imprimantes individuelles au profit d'imprimantes réseau (voir graphiques ci-après), de même que le réemploi ou le recyclage des postes et matériels progresse nettement lui-aussi.

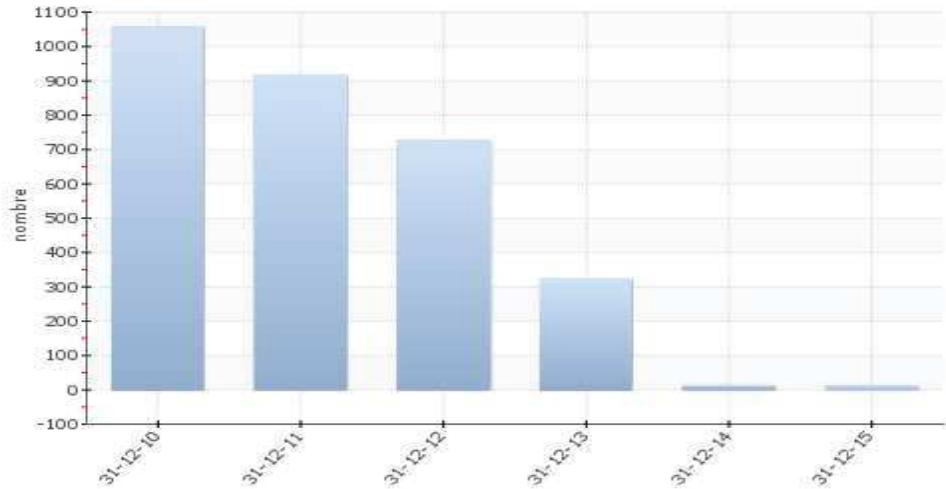
Nombre d'agents et d'élus connectés à Internet



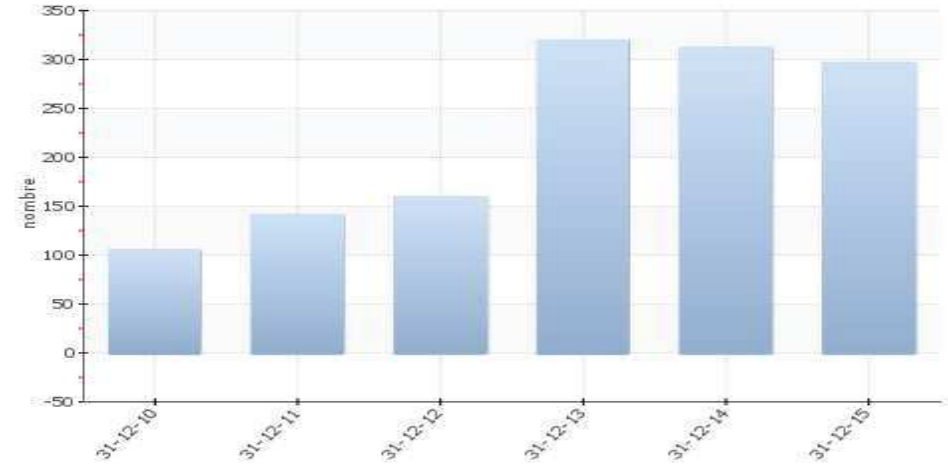
Nombre d'agents et d'élus connectés à intranet et groupwise



Nombre d'imprimantes individuelles



Nombre d'imprimantes réseau



Zoom sur la dématérialisation du courrier

Au premier janvier 2016 est intervenu un projet d'ampleur qui impacte fortement l'organisation des services : la dématérialisation du courrier. En quelques chiffres, cela a représenté :

- Un déploiement auprès de **369 services utilisateurs** en 6 mois
- **1012 agents** concernés
- **146 photocopieurs paramétrés**
- **44 000 courriers traités par voie dématérialisée**
- **37 sessions de formation** ont été nécessaires, 19 supplémentaires sont à venir.

Le numérique se déploie aussi dans les écoles

En 2011, les tableaux numériques interactifs avaient fait leur apparition au sein des écoles de la ville. Depuis la rentrée, douze écoles aixoises servent de pilotes en accueillant des **Espaces Numériques de Travail** offrant un ensemble de services, connectés les uns aux autres, organisés et mis à disposition des enseignants, élèves, parents, personnels administratifs. On y trouve par exemple les cahiers de texte individuels ou de la classe, les notes, les bulletins scolaires, les absences, les réservations de salles ou de matériels...

5. L'intégration du développement durable facilitée dans les marchés et l'acte d'achat publics

PCET action n°8

L'intégration des **principes du développement durable** dans les processus de marchés publics doit notamment répondre :

- aux dispositions de l'**article 5 du Code des Marchés publics 2006** qui impose « *la prise en compte des objectifs de développement durable dans la détermination de la nature et de l'étendue des besoins à satisfaire* » ;
- à l'**action n° 8 du PCET**, qui vise à « *prendre en compte des critères environnementaux et 'énergie-climat' dans l'établissement des documents contractuels* » ;
- aux dispositions générales de la "**Charte vers un Développement Durable**" de la Communauté du Pays d'Aix.

Cette démarche s'appuie sur la mise en place de critères à la fois sociétaux (commerce équitable, insertion sociale...) et environnementaux (respect des *labels* et *écolabels*, élaboration de *bilans GES* ciblés...).

Dans le cadre des **formations** dispensées en interne sur les marchés publics, un partenariat entre la direction des marchés publics, la direction de l'environnement et des risques majeurs et la direction de la politique de la ville, **un module dédié au développement durable** est désormais intégré systématiquement dans les formations ainsi qu'un temps de formation et de sensibilisation dédié aux clauses d'insertion sociale.

Zoom sur une nouvelle organisation des services avec la mise en place d'une fonction d'acheteur public

Un coordinateur achats vient d'être recruté à la ville, il prendra son poste au 1^{er} janvier 2017. Rattaché à la direction des moyens généraux à laquelle a été désormais agrégée la dimension d'achats publics, il va avoir en charge d'accompagner les services prescripteurs dans une démarche d'achat complète et transversale, définira avec eux les priorités d'achats nouveaux sur l'année et pilotera les tableaux de bord de l'activité.

Par son activité d'agrégation des besoins, de définition claire de ceux-ci et de mise en œuvre d'une **stratégie globale d'achats**, il pourra contribuer de façon importante aux objectifs de développement durable assignés depuis 2006 aux marchés publics « *dés la définition des besoins* » et notoirement intensifiés par la dernière réforme du code des marchés publics intervenues au printemps 2016 (décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

6. Collecte et traitement des déchets

La collecte du papier s'étend

L'opération de collecte des papiers de bureau - initiée en avril 2013 et mise en œuvre par les Directions Moyens Généraux et Environnement & Risques Majeurs – concernait initialement 8 bâtiments administratifs importants du Centre Ville, soit 650 agents.

Une première opération d'extension du dispositif, pilotée par la Direction des Moyens Généraux en 2015 avait permis d'équiper les nouveaux sites suivants : la bibliothèque Méjanes, la direction de la Culture, la direction de la Jeunesse, le Conservatoire de Musique, la Salle du Bois de l'Aune, la Maison Administrative des Sports, la Police Municipale, la direction des Espaces Verts, le Château Saint-Mître (Muséum), le Centre Technique Municipal de Barida côté garage municipal et côté ateliers, ainsi que les mairies annexes.

En 2016, de nouveaux sites ont été intégrés dans le circuit de collecte du papier : la santé publique, la jeunesse, le musée Granet et le Bois de l'Aune. En décembre 2016, seront ajoutés la bibliothèques des Milles ainsi que les cimetières.

	2014	2015	2016 (chiffres partiels)
Tonnage de papier recyclé	17,68 tonnes	23,40 tonnes	26,58 tonnes

Le montant financier relatif à la valorisation des déchets de papier représente un montant cumulé pour les trois années de 4621,20€.

L'économie circulaire avec Ecofolio

En tant qu'émetteur d'imprimés papier, la Ville adhère depuis 2013 à l'association **Ecofolio**, organisme agréé par les pouvoirs publics.

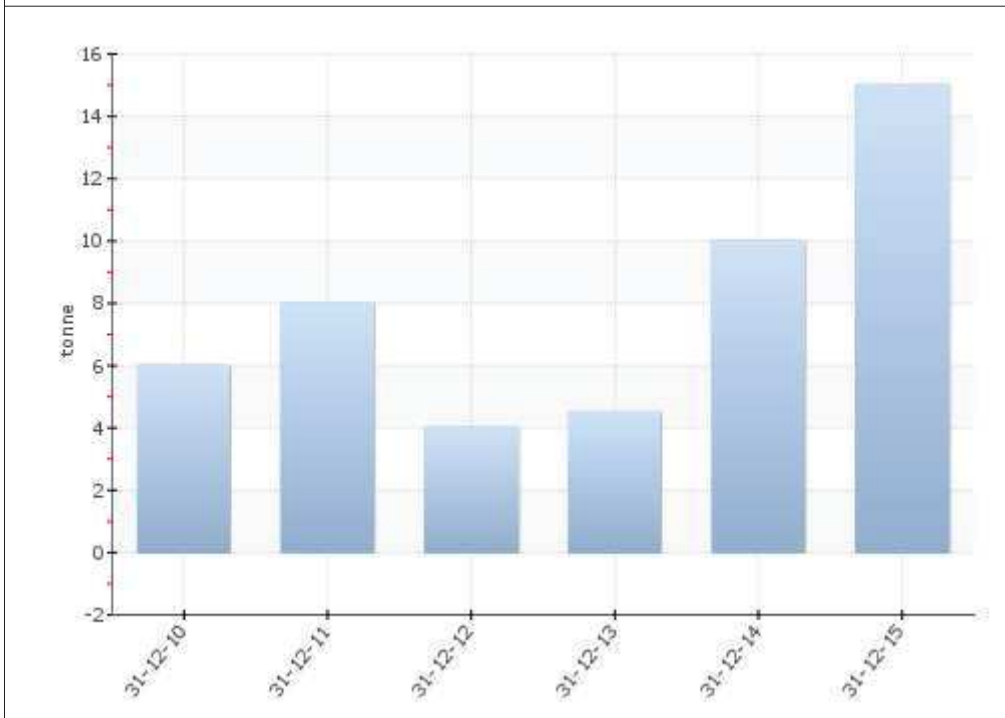
Cet organisme, grâce aux sommes perçues auprès des différents émetteurs et donneurs d'ordre, développe trois types d'actions :

- le soutien financier au service public de la collecte et du traitement des papiers assuré par les collectivités territoriales;
- une intervention technique en tant que « tiers-expert » pour optimiser les performances de la filière;
- la sensibilisation au geste de tri.

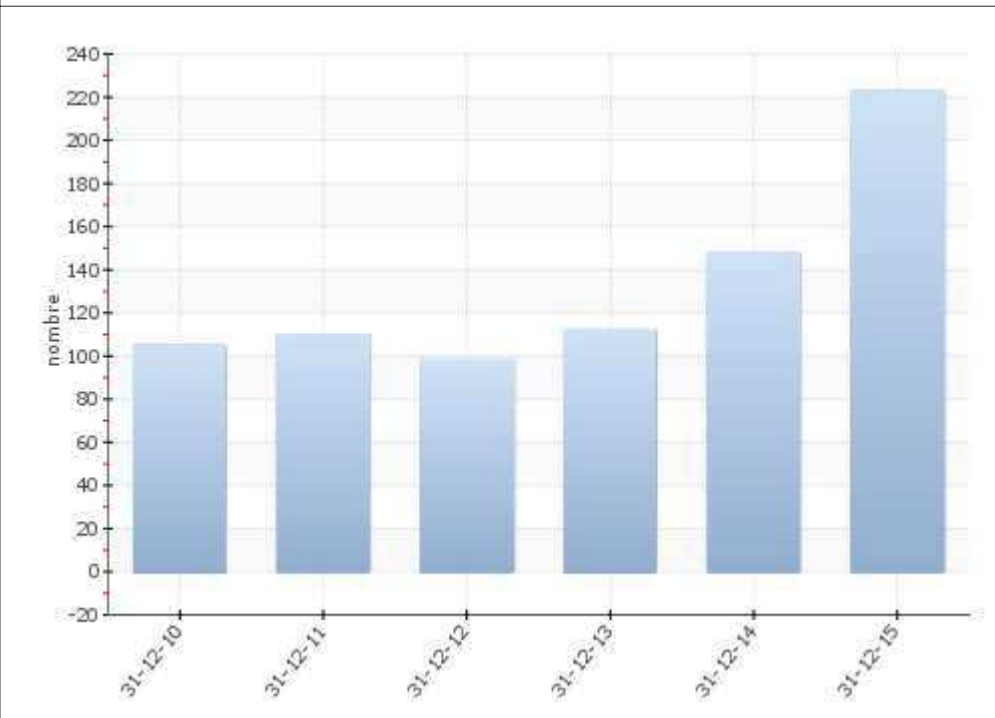
Des efforts importants sont également consentis au niveau des matériels informatiques

Concomitamment à une rationalisation du parc (mutualisation des imprimantes, mise à disposition d'ordinateurs portables, moins consommateurs...), on observe une progression nette des quantités de matériels recyclés.

Quantité de matériel : PC, imprimantes, photocopieuses recyclées (en tonnes)



Nombre d'imprimantes et PC recyclés et réaffectés dans les écoles



ANNEXES

- ANNEXE 1 : Rappel des 17 actions prioritaires du Plan Climat Energie territorial**
- ANNEXE 2 : Délibération de lancement d'un Plan Local de Développement Durable**
- ANNEXE 3 : Bibliographie**

I. Annexe 1 : Rappel des 17 actions prioritaires du PCET

VOLET INTERNE (PATRIMOINE ET SERVICES)	
1	Sensibiliser et former les agents aux pratiques éco-responsables
2	Réaliser un suivi des consommations d'énergie des bâtiments communaux – Intégrer une information des 'utilisateurs' sur les résultats obtenus
3	Définir et mettre en oeuvre un programme pluri-annuel de rénovation thermique des bâtiments communaux
4	Limiter le vieillissement du parc de véhicules de la ville et intégrer les motorisations alternatives
5	Assurer la continuité du plan de rénovation de l'éclairage public
6	Elaborer et mettre en oeuvre un Plan de Déplacement Administration (PDA) – Intégrer les Plans de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES)
7	Développer l'e-administration et la dématérialisation en interne et pour le public
8	Prendre en compte des critères environnementaux et 'énergie-climat' dans l'établissement des documents contractuels (marchés publics)
9	Elaborer et mettre en oeuvre un plan de prévention et de valorisation des déchets produits par les Services/Directions de la Ville
10	Etudier les possibilités de valorisation du processus de digestion à la station d'épuration (STEP) de la Pioline
11	Rechercher et mettre en oeuvre les solutions permettant de limiter les consommations d'eau liées aux activités de la collectivité (1- arrosage des espaces verts et des terrains de sport / 2- nettoyage de la voirie)
VOLET EXTERNE (TERRITOIRE)	
12	Fixer, dans le cadre de l'élaboration du PLU et de la programmation des opérations d'aménagement, des prescriptions contribuant à la sobriété énergétique et à la réduction des émissions de GES
13	Lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU) et favoriser l'intégration du végétal en ville
14	Dans le cadre de la modernisation du réseau de chaleur et du passage au bois, favoriser la réhabilitation thermique et augmenter le nombre de bâtiments connectés
15	Assurer un réel partage de la voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs
16	Développer les circuits courts en agriculture – Favoriser l'extension des espaces dédiés aux jardins familiaux ou partagés
17	En appui aux bailleurs sociaux, et suite aux opérations de réhabilitation thermique des bâtiments sociaux, former/sensibiliser les locataires concernés aux pratiques éco-responsable

II. Annexe 2 : Délibération de lancement d'un Plan Local de Développement Durable



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-260

Séance publique du

20 juin 2016

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160620- lmc190887-DE-1-1
Date de signature : 20/06/2016
Date de réception : jeudi 23 juin 2016

OBJET : ENGAGEMENT DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS UNE DEMARCHE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 20 juin 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/06/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLE, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Madame Danièle BRUNET à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Charlotte BENON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Souad HAMMAL.
Secrétaire : Stéphane PAOLI



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Environnement Urbain et
Hydraulique

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ENGAGEMENT DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS UNE DEMARCHE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les Plans Locaux de Développement Durable (appelés également Agendas 21 locaux) sont une démarche volontaire permettant de formaliser un cadre d'actions et de conduite des démarches en matière de développement durable sur un territoire, que celles-ci soient déjà engagées, en cours de réalisation ou à initier.

Ce type d'approche pourrait permettre à la ville d'Aix en Provence, de formaliser et rendre plus visible l'engagement de notre collectivité sur plusieurs des objectifs stratégiques qu'elle s'est d'ores et déjà assignés en la matière, à savoir : la qualité de vie des aixois, l'optimisation des dépenses, l'éco-responsabilité des agents et des services ainsi que l'attractivité de la ville et de son territoire.

Par ailleurs, cette démarche conforterait, en intégrant l'évolution du contexte administratif et réglementaire, la stratégie et le cadre d'actions communaux en matière de développement durable dans la continuité de celle déjà initiée par le Plan Climat Energie Territorial (adopté par délibération n°2013-342 du 8 juillet 2013). Elle viendrait enfin mettre davantage en perspective les actions évaluées annuellement dans le « rapport développement durable », précédant de façon réglementaire le Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour ce faire, la commune pourrait bénéficier d'un accompagnement de 5 à 10 jours par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) pour la période 2016-2017 (aide au cadrage et à l'articulation avec les autres démarches, animation de réunions, appui pour la définition des objectifs et la mise en œuvre du plan d'actions, assistance au montage de dossiers... (Dossier de candidature ci-annexé) dans le cadre d'un appel à projets lancé par cet organisme en partenariat avec la Direction régionale de l'Environnement et le Conseil Régional.

Par conséquent, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le lancement d'une démarche de Plan Local de Développement Durable pour la Ville d'Aix en Provence.

- **PRENDRE ACTE** de la réponse de la Ville à l'appel à candidature de l'Agence Régionale Pour l'Environnement, permettant aux collectivités lauréates d'être accompagnées dans leur démarche.

- **DESIGNER** M. Jules SUSINI, élu délégué à l'Environnement et au Développement Durable comme élu référent de la démarche.

DL.2016-260 - ENGAGEMENT DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS UNE
DEMARCHE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT
DURABLE -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



III. Bibliographie

Principales sources des informations présentées

- **Chauffage urbain** : Service Public de Production et Distribution d'Énergie Calorifique pour le réseau de chaleur urbain de la Ville d'Aix-en-Provence : rapports des délégataires pour 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015
- **Eau et de l'assainissement** : Rapports annuels 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement
- **Déchets** Rapports annuels 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 sur le service public des déchets (Pays d'Aix)
- **Air** : Rapports annuels 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 sur la qualité de l'air (AirPACA), bilan annuel 2014 Est des Bouches du Rhône Air PACA ; Bilan annuel 2014 Air Climat Energie CPA-Air PACA, fiche communale Aix en Provence. Bilan annuel 2015 Est des Bouches du Rhône AirPACA
- **Bruit** : Rapport annuel 2014-2015 Lutte contre les nuisances sonores (Pays d'Aix)
- **Stationnement** : rapport annuels du délégataire SEMEPA 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015
- **Qualité des cours d'eau** : fiches communales de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, années 2010 à 2015
- **Bilan social interne** (rapports sur l'état de la collectivité 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015)
- **Rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels 2015**
- **Enquêtes** auprès des **services de la ville**
- **Entretiens** auprès des **services gestionnaires**
- **Plan de Déplacements Administration** (sept.2014)
- **Plan Climat Énergie Territorial (PCET)** de la ville d'Aix en Provence (juillet 2013)
- Indicateurs internes du **contrôle de gestion**